RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1957 B 17163
Numéro SIREN : 572 171 635
Nom ou dénomination : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 34007

20170340072016

DATE DEPOT : 30/05/2017

N° DE DEPOT : 34007

N° GESTION : 1957B17163

N° SIREN : 572171635

DENOMINATION : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

ADRESSE : 17 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

MILLESIME : 2016

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

30 MAI 2017

Sous le N° : 34007

CA Indosuez Wealth (France)

Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8éme
RCS PARIS 572 171 635

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Arrêté par le Conseil d'administration de CA Indosuez Wealth (France) en date du 1er mars 2017 et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire de CA Indosuez Wealth (France) en date du 2 mai 2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Résultats consolidés (en M€)	2016	2015
Produit net bancaire	126,0	119,6
Charges d'exploitation	- 95,6	- 90,1
Résultat brut d'exploitation	30,4	29,5
Coût du risque	0,5	0,8
Résultat net sur actif immobilisé	0,5	0,0
Impôts sur les sociétés	-10,3	-10,4
Résultat net	21,1	19,9

Dans un environnement économique et politique chargé, l'année 2016 a été marquée par un certain nombre d'évènements qui ont eu des répercussions sur les marchés financiers. Après un premier semestre dominé par le pessimisme des investisseurs et une correction brutale des indices boursiers au lendemain du Brexit, les marchés ont connu une période de scepticisme au troisième trimestre. La fin de l'année a quant à elle laissé place à un vent d'optimisme inattendu.

Dans ce contexte, les banques centrales ont rassuré les investisseurs. La Réserve Fédérale américaine a tenu ses promesses en remontant légèrement ses taux courts en décembre et la Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique monétaire accommodante.

Ainsi, les marchés actions ont terminé l'année 2016 en progression. En France, l'indice CAC 40 clôture sur son plus haut niveau de l'année à 4.862 points, soit +4.86% par rapport au 31 décembre 2015.

Données au 31/12/2016

CAC 40	4.86%
Euro Stoxx 50	0.70%
MSCI Europe	-0.50%
S&P 500	12.81%
TOPIX	4.25%
MSCI EMF Asia	6.91%
MSCI EMF Latin America	31.74%

Les performances sont exprimées en % pour un investissement en euros – Source Factset
Les performances des indices sont calculées dividendes/coupons non réinvestis

Dans ce contexte, CA Indosuez Wealth (France) a développé ses activités de gestion de fortune au service de la clientèle haut de gamme du groupe Crédit Agricole (hors LCL) tout en poursuivant ses synergies avec les autres entités du groupe Indosuez Wealth Management.

2016 : DES RESULTATS EN PROGRESSION DANS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

En 2016, le marché de la gestion de fortune a évolué dans un contexte de concentration des acteurs. La concurrence entre les établissements reste agressive et ces derniers se tournent vers les patrimoines existants tout en renforçant leurs offres.

Dans un contexte de taux historiquement bas, les clients souhaitent une plus grande diversification de leurs actifs afin d'obtenir des rendements, historiquement assurés par les produits sécuritaires.

Les performances commerciales

Sur l'année, les encours de CA Indosuez Wealth (France) ont progressé de 1,2 Mds € et s'élèvent à 28,4 Mds € à fin 2016 contre 27,2 Mds € à fin 2015.

La collecte brute s'élève à 2,4 Mds € alors que les sorties de capitaux atteignent 1,6 Mds €. Ainsi, la collecte nette ressort à +776 millions d'euros sur l'ensemble de l'année.

La part du courtage assurance vie ressort à 69% des encours. La collecte brute atteint 1,3 Mds € en 2016 et compense 1.0 Mds € de rachats.

De bons résultats 2016

Le PNB de l'année 2016 a progressé de +6,4 millions d'euros en liaison avec la progression des encours. Celui-ci atteint 126,0 millions d'euros contre 119,6 M€ en 2015.

Les charges d'exploitation progressent de 5,5 millions d'euros à 95,6 millions d'euros versus 90,1 millions d'euros en 2015. Cette hausse des charges s'explique notamment par la hausse des effectifs et par les coûts liés aux études de l'évolution du système d'information.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 30,4 millions d'euros en 2016 contre 29,5 millions d'euros en 2015.

Le coût du risque positif, ressort à 0.5M€ et le résultat net sur actifs immobilisé à + 0.5M€.

Le résultat net est de 21,1 millions d'euros versus 19,9 millions d'euros en 2015.

Dividendes distribués par CA Indosuez Wealth (France) au cours des trois derniers exercices

(en Euros)	2013	2014	2015
Dividende par action	2,28	5,34	4,39

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

Une gestion et maîtrise des risques renforcées face à l'évolution des exigences réglementaires

L'environnement réglementaire, qui évolue de manière constante, a nécessité à nouveau une forte implication de tous les acteurs du dispositif de contrôle interne.

Après le chantier important, mené en 2015, sur le déploiement d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et homogène, 2016 correspond à une année de consolidation marquée par un effort dans l'analyse, la qualité des pistes d'audit et des modes opératoires des contrôles existants et par de nouveaux contrôles liés aux exigences réglementaires ou celles du Groupe. Environ 400 contrôles couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles.

Par ailleurs, les besoins des unités opérationnelles pour faire face à une situation de crise et pour assurer une continuité d'activité de CA Indosuez Wealth (France), ont été actualisés et pris en compte dans la révision des expressions de besoins de continuité d'activité des différents métiers, conformément aux exigences du régulateur. Cette analyse a été complétée par des exercices des différents dispositifs du Plan de Continuité d'Activités (plan de repli utilisateurs, plan de secours informatique et gestion de crise).
Dans le cadre de la sécurité du système d'information, l'utilisation de nouvelles applications, a permis d'améliorer la protection des données sensibles et la sécurité des connexions sur le réseau de la Banque.

Concernant les risques de non-conformité, le dispositif RH a été renforcé sur les problématiques des sanctions internationales, avec notamment le déploiement du plan de remédiation OFAC. Parallèlement, un plan de désengagement des clients dans des pays non EAI a été mis en œuvre afin de lutter contre l'évasion fiscale.

Conformément aux exigences des Autorités de tutelle, et en particulier sur la connaissance du client, le devoir de conseil et d'information, la politique d'entrée en relation et la démarche « Connaissance Expérience Situation financière Objectifs d'investissement » ont été revues, accompagnées d'une formation et sensibilisation des équipes commerciales.

Enfin, le développement des crédits à la clientèle a continué à mobiliser la Direction des Risques en matière d'analyse et de gestion du risque inhérent.

CA Indosuez Gestion

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de +10% pour atteindre 8,9 Mds€ fin 2016 contre 8,1 Mds€ fin 2015.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de 718 M€ dont 176 M€ sur les OPC ouverts et 542 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion progresse de 12% et dépasse le seuil des 30 M€ contre 27 M€ réalisés en 2015. Le résultat brut d'exploitation ressort également en hausse de 13%

à plus de 15 M€. Le résultat net au 31 décembre 2016 s'établit à 10,1 M€ contre 9,1 M€ en 2015.

Dividendes distribués par la CA Indosuez Gestion au cours des trois derniers exercices

(en €uros)	2013	2014	2015
Dividende par action	6,30	6,95	11,77

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

* * *

PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le rattachement à une marque unique internationale, le développement de notre offre clientèle et le projet d'entreprise commun « Shaping Indosuez 2020 » nous permettent d'aborder l'année 2017 avec confiance.

Informations sociales et environnementales

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 – selon la taille de la société.

Au vu des critères en question, CA Indosuez Wealth (France) n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 AL. 13

CA Indosuez Wealth (France) n'est pas concernée.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats consolidés :

Compte de résultats consolidés synthétiques – Principaux soldes intermédiaires de gestion.

En Milliers d'€uros	2016	2015	Variations en %
Produit Net bancaire	**126 010**	**119 626**	**5.34%**
Charges d'exploitation	**-95 622**	**-90 156**	**6.06%**
Résultat Brut d'exploitation	**30 388**	**29 470**	**3.12%**
Coût du risque	524	833	-37.09%
Gains ou pertes sur autres actifs	539	9	
Résultat avant impôt	**31 451**	**30 312**	
Impôts sur les bénéfices	-10 327	-10 367	
Résultat Net Part du Groupe	**21 124**	**19 945**	**5.91%**

Le résultat net part du groupe s'élève à 21.1 millions d'€uros au 31 décembre 2016 contre 19.9 millions d'€uros en 2015.

Le produit net bancaire est en augmentation de 5.34% : 126.0 millions d'€uros, contre 119.6 millions d'€uros en 2015.

Cette progression s'explique d'une part, par l'augmentation des commissions nettes qui représentent 91,4% du produit net bancaire, en augmentation de 3.7 millions d'€uros et d'autre part, l'augmentation des produits nets d'intérêts +1.6 million d'€uros liée à l'accroissement des encours sur crédits.

Les charges d'exploitation ressortent à 95.6 millions d'€uros, soit une augmentation de 6.06%.

Elles se composent des frais de personnel pour 63.4 millions d'€uros, ceux-ci progressent de 3,8 millions d'€uros (+6.3%), par rapport à 2015. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des effectifs.
Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 29.2 millions d'€uros et augmentent de 1.4 million d'€uros par rapport à l'année précédente. Elles intègrent notamment les charges liées à l'évolution du système d'information.
Les dotations aux amortissements augmentent de 9.6%, passant de 2.7 millions d'€uros à 2.9 millions d'€uros en 2016. Cette hausse est due à l'amortissement des aménagements réalisés dans les agences en régions.

Le coefficient d'exploitation reste stable passant de 75.3% à 75.9% en 2016.

Au final, le résultat brut d'exploitation ressort à 30.4 millions d'€uros en 2016, à comparer à 29.5 millions d'€uros, soit une augmentation de 0.9 million d'€uros (+3.12%).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2016 s'élève à 10.3 millions d'€uros et le taux d'imposition effectif du groupe CA Indosuez Wealth (France) ressort à 32,8%.

Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Bilans consolidés :

Bilans consolidés synthétiques

ACTIF

Actif (en milliers d'€uros)	2016	2015	Variations en %
Caisse, Banques Centrales et créances sur Etablissements de Crédit	188 278	128 678	46.3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	248	-94.4%
Actifs financiers disponibles à la vente	101 795	116 240	-12.4%
Prêts et créances sur la clientèle	865 756	728 253	18.9%
Comptes de régularisation et actifs divers (*)	170 327	163 330	4.3%
TOTAL	**1 326 170**	**1 136 749**	**16.7%**

PASSIF

Passif (en milliers d'€uros)	2016	2015	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	86 225	160 866	-46.4%
Passifs Financiers à la juste valeur	101	623	-83.8%
Dettes envers la clientèle	883 883	637 794	38.6%
Dettes représentées par un titre	18 501	6 600	180.3%
Comptes de régularisation et passifs divers	164 585	154 816	6.3%
Capitaux propres Part du Groupe	172 875	176 050	-1.8%
. Dont résultat net part du groupe	21 124	19 945	5.9%
TOTAL	**1 326 170**	**1 136 749**	**16.7%**

Le total du bilan consolidé s'élève à 1 326.2 millions d'€uros, à comparer à 1 136.7 millions d'€uros, soit une augmentation de 189.4 millions d'€uros. Cette progression s'explique essentiellement par la progression des encours crédits et des dépôts de la clientèle.

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat n'est pas significatif.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente diminuent de -14.4 millions d'€uros (-12%), pour s'élever à 101.8 millions d'€uros en 2016 contre 116.2 millions d'€uros en 2015. Ils sont constitués principalement :

- d'effets publics et valeurs assimilées pour 50.0 millions d'€uros, contre 60.3 millions d'€uros en 2015
- d'obligations et autres titres à revenus fixes et variables pour 51.3 millions d'€uros contre 53.4 millions d'€uros en 2015.

- **Prêts et créances sur la clientèle**

Le montant des financements à la clientèle s'élève à 865.8 millions d'Euros, en augmentation de 137 millions d'Euros (+18.9%). Cette évolution est due à la progression des crédits accordés à la clientèle.

- **Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle augmentent de 246 millions d'Euros par rapport au 31 décembre 2015 et représentent 883.9 millions d'Euros. Ce poste est constitué des comptes ordinaires créditeurs (634.1 millions d'Euros), des compte à terme (98.0 millions d'Euros) et des comptes d'épargne à régime spécial (151.7 millions d'Euros).

- **Dettes fournisseurs**

L'article L 441-6-1 du Code de commerce Impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D441-4 du Code de Commerce).

Les délais de paiements pratiqués par CA Indosuez Wealth (France) à l'égard de ses fournisseurs est de 30 jours fin de mois à réception de la facture

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2016 :

en M€	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	187	34	10	32	263
Montant total des factures concernées HT	1,4	1,1	0,5	0,1	3,1
% du montant total des achats HT de l'exercice	5%	4%	2%	0%	11%

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2015 :

En millions d'Euros	< 31 jours	< 60 jours	+ de 60 jours
Dettes Fournisseurs	2.5	0,0	0,1

- **Dettes représentées par un titre**

Le montant des émissions de certificats de dépôt (18.5 millions d'Euros) est très faible compte tenu des conditions de marché.

- **Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant consolidé des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2016 s'élève comme suit :

(en milliers d'Euros hors taxe)	2016			2015
	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	125	159	285	292

- **Capitaux propres Part du Groupe**

Les capitaux propres, part du groupe de la Banque, s'élèvent à 172.9 millions d'€uros contre 176 millions d'€uros en 2015. Hors résultat, ils sont en diminution de 4.4 millions d'€uros.

- **Communication sur les charges somptuaires & les charges non déductibles (CGI. Art.223 quater et 39-4 & CGI. Art.223 quinquies et 39-5)**

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 & 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI nous vous informons que le groupe CA Indosuez Wealth (France) n'a fait l'objet d'aucune vérification de la part de l'administration fiscale en 2016.

- **Prises de participation**

Suivant les dispositions à l'article L. 233-6 et L.247 du code de commerce, CA Indosuez Wealth (France) n'a procédé ni à des prises de participation, ni à de prises de contrôle au cours de l'exercice 2016

* * *

Les informations suivantes sont fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7 et font partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2016.

Contrôle Interne

L'animation du dispositif de contrôle interne est supervisée par le service Contrôle permanent au sein de la Direction des Risques et Contrôle permanent. Ce dispositif au sein de CA Indosuez Wealth (France), constitué d'environ 400 contrôles, au 31 décembre 2016, est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Banque (y compris les 11 équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels et validés par leurs responsables et ;
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) mené par les activités de contrôle d'Indosuez France : Direction de la Conformité (dont le contrôle de la fonction dépositaire), Responsable de la sécurité du Système d'information et du PCA, Service « Contrôle Permanent/Conformité » d'Indosuez Gestion et l'Equipe Contrôle Permanent d'Indosuez France.

Conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité (50% du nombre total des contrôles) et de risque opérationnel (12% du nombre total des contrôles).
L'ensemble du plan de contrôle et des résultats périodiques est centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.
Les principales mises à jour du plan de contrôle ont porté, en 2016 :

- sur les nouvelles réglementations imposées à la Banque ou les nouvelles exigences du Groupe : Loi Eckert, réglementation FATCA, recentrage stratégique, pays ayant adhéré à l'Echange automatique d'informations (EAI)... ;

- sur le déploiement des contrôles sur le Département « Expertise Marchés Investissement » avec les activités *Change, Private Equity, Offres locales.*

Par ailleurs, le document formalisant l'Appétence aux risques a été présenté et validé par le Conseil d'Administration le 20/07/2016.
La Banque a adopté la démarche suivante :

- Valider un niveau de risque acceptable, en fonction des foyers de risques identifiés, au regard de la nature de l'activité et de la stratégie poursuivie ;
- Définir, pour les zones de risques identifiées (contrepartie, marché, pays, risque de non conformité, risque Sécurité financière, juridique et fiscal, fraude, risque opérationnel), le niveau de risque intrinsèque et le niveau de maîtrise du risque ;
- Etablir des indicateurs de risque acceptable ;
- Suivre ces indicateurs de risque, avec une centralisation du monitoring au sein de la Direction des Risques ;
- Informer le Conseil d'Administration de toute évolution défavorable des indicateurs au-delà du niveau de tolérance accepté pour chaque indicateur.

Gestion financière : l'exposition aux risques et la politique de couverture

CA Indosuez Wealth (France) est exposée au risque de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques & Corporates annuel - en 2016, il s'est réuni en décembre - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.
Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties – outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt – sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).
Enfin, au titre de la mise en œuvre du LCR (Liquidity Coverage Ratio), CA Indosuez Wealth (France) a constitué un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Assets), y compris, en 2016, pour une part en USD.

Le risque de crédit

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de CA Indosuez Wealth (France), est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et fonctionnellement au Second Dirigeant Effectif.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Risques du Métier Banque Privée, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole SA. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Banque et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;

- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Banque.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le *Credit Risk Manager* qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group).

Le risque majeur de l'activité de crédit de CA Indosuez Wealth (France) ne se concentre pas sur le risque de contrepartie *stricto sensu*, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le niveau de provisionnement en matière de risque de crédit a continué d'être très marginal (il est à nouveau quasi-nul en 2016), les défauts étant très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.
Le Comité Trimestriel des Affaires Sensibles, mis en place fin 2014, sous la présidence du Directeur Général, a continué d'examiner l'ensemble des dossiers douteux et litigieux et les provisions associées.

CA Indosuez Wealth (France), ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au Métier de Banque Privée.

L'exposition au risque de contrepartie est à nouveau en forte hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'on observe une augmentation de l'ordre de 15% tant des autorisations que des utilisations de crédit par rapport au 31/12/2015 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2016, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle et ayant continué de bénéficier des taux courts attractifs ;
- et sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre de nos clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

Le risque de marché

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La gestion pour compte propre de la Banque s'articule, d'une part, sur les placements de sa liquidité toutes devises confondues et, d'autre part, sur la gestion Actif – Passif de ses noyaux stables (Fonds Propres et Dépôts à Vue).

L'activité pour compte propre ne prévoit pas la détention de positions à but purement spéculatif.

La Salle des Marchés poursuit une stratégie de gestion prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de la trésorerie et des noyaux stables de la Banque, à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.
Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

Il n'existe pas de risques structurels en devises tant sur les participations que sur le portefeuille de transaction.

CA Indosuez Wealth (France) supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Banque réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Au 31/12/2016, les portefeuilles de CA Indosuez Wealth (France) sont constitués des positions suivantes :

- Portefeuille ALM : Obligations, TCN, Prêts Interbancaires
- Portefeuille de transaction : OPCVM, CAP
- Portefeuille de placement : OPCVM, TCN, Prêts / Emprunts, Effets publics, Obligations, contrats d'échanges de taux d'intérêt & de change

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Depuis le 2 mai 2014, la Cellule Risques de Marché, qui est en charge de la surveillance des risques de marché, est rattachée à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- le risque de contrepartie (interbancaire et Corporate) ;
- le risque de change ;
- le risque de taux en sensibilité (modèle Interne) ;
- le risque de taux en Value at Risk (modèle CACIB) depuis le 30/01/2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi mensuellement en gap de taux fixe par la Direction Financière suivant le modèle Groupe.

Les limites sont validées annuellement par des Comités ad hoc.

Le Responsable de la Salle des Marchés, hiérarchiquement rattaché au Directeur Fonctionnement et Risques, met en œuvre la politique de gestion.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la Cellule Risques de Marché en 2nd niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Banque n'excèdent pas les limites définies par :

- la Banque via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- CACIB via les Comités de Risques de Marché.

Les constats sont réalisés à partir des états suivants :

- « Etat des limites d'engagement » pour le risque de contrepartie ;
- «Contrôle des Limites et de la Cohérence » & « Simulation réévaluation de change » pour le risque de change ;
- « Etat de sensibilité» pour le risque de taux en sensibilité (modèle Interne) ;

- « Global View Risk » pour le risque de taux en VaR (modèle CACIB).

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans deux reportings :

- « Risques de marché» diffusés mensuellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB et à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth Group ;
- « Etats des limites par contrepartie » diffusés mensuellement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB.

Le risque de marché est présenté dans l'annexe 3.2 aux états financiers.

Le risque de contreparties

CA Indosuez Wealth (France) effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du « Comité Contreparties ».

Ce Comité réunit au moins une fois par an le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable de la Salle des Marchés et le Responsable des Services Opérationnels.

Le dernier Comité a eu lieu le 15 décembre 2016.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, *corporates*, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de 1er ordre avec lesquelles la Banque entretient des relations actives.

Le nombre de contreparties autorisées a été limité en 2016 à une cinquantaine d'établissements essentiellement membres du groupe Crédit Agricole. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour objet de développer une activité de marché significative mais plutôt de traiter au mieux les opérations confiées par la clientèle.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en Europe et de leur rating, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein d'Indosuez est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de CACIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de CA Indosuez Wealth (France) puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de CACIB.

Le risque de change

Les limites de risque de change sont revues annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Directeur Financier, le Responsable de la Salle des Marchés, le Responsable des Services Opérationnels et les représentants de CA Indosuez Wealth (Group).

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Banque (comptant et terme).
Il convient de rappeler que les positions de change ouvertes pour le compte propre de la Banque sont uniquement générées par l'activité clientèle. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

La limite de P&L/Stress reprend, pour chaque devise autorisée, la position ouverte calculée à laquelle un coefficient de pondération est appliqué pour prendre en compte la volatilité de chacune des devises concernées.
CA Indosuez Wealth (France) a adopté les mêmes coefficients de pondération que CACIB (7%).

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Banque est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC CACIB) depuis le 30/01/2014.

Les limites en sensibilité sont restituées :

- par maturité (< 1 an, 1-3 ans, 3-5 ans, > 5 ans) et ;
- par devises (EUR, USD et GBP).

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01% appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par CA Indosuez Wealth (France).

Les limites de sensibilité sont suivies en consolidant l'état de sensibilité Euro (Portefeuilles de Transaction et de Placement) avec l'état de sensibilité ALM (Portefeuille ALM). Les compartiments de noyaux stables de l'ALM sont régulièrement contrôlés par l'unité en charge du pilotage de l'ALM.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.
Un reporting mensuel en gap de taux est transmis à la Direction de l'ALM CACIB via CA Indosuez Wealth (France) sur la base des positions du dernier jour ouvré du mois.

La Value At Risk (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VaR historique 1 an / 1 jour 99%.
Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de CACIB puis validé par la Cellule « risques de marché » de CA Indosuez Wealth (France).

Description des outils et de la méthodologie

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité (modèle interne) est produit par l'application Kondor Trade Processing (KTP) qui rapproche les limites autorisées avec les opérations suivantes :

- de Bilan et de hors Bilan (Prêts / Crédits et Emprunts / Dépôts A Terme, Titres acquis et émis, Swaps prêteurs et emprunteurs),
- à taux fixes et taux révisables,
- des portefeuilles de la banque : transaction, placement, ALM
- pour les devises (EUR, USD et GBP).

L'état de sensibilité classe ces opérations par nature de produit (prêts / emprunts, titres acquis / émis, swaps prêteurs / emprunteurs) et par maturité ; et calcule le taux moyen (moyenne pondérée par le montant), la durée moyenne (moyenne pondérée par le montant de l'opération), la sensibilité en euros, dollars, et livres sterling (somme des sensibilités de chaque opération).

Il recense les ressources et emplois échéancés, à taux fixe et révisable de la Banque ainsi que la sensibilité globale. Pour chaque maturité, la sensibilité aux variations de taux d'intérêt est exprimée en « équivalent euros », « équivalent dollars » et « équivalent sterling ».

Le risque de liquidité et de financement

Conformément à l'instruction de la Commission bancaire n° 2009-05, le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Banque à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de CA Indosuez Wealth (France). Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des refinancements de marché (sociétés de gestion, marché interbancaire).

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 116,2% au 31/12/2016, contre 133.5% au 31/12/2015.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains). Ces titres achetés pour la gestion règlementaires sont limités en montant à 120M€ et en maturité de 2 ans.

A ce titre Indosuez doit être en mesure de mobiliser son encours de papier à tout moment et s'engage par le biais de pensions à tester son accès au marché régulièrement.

Cf. Annexes aux comptes consolidés - note 3.3

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et / ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle ...)

Politique de macrocouverture : les éléments d'actif ou passif de montants qui n'atteignent pas le seuil de faisabilité d'une microcouverture mais d'échéance significative, font l'objet de regroupement par similarité et sont macro couverts.

Les instruments de couverture de CA Indosuez Wealth (France) rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur, ils sont présentés dans l'annexe 3.4 aux états financiers.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, CA Indosuez Wealth (France) applique la méthode standard réglementaire (TSA).

Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de CA Indosuez Wealth (France) permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil Groupe.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

ANNEXE : TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Situation financière en fin d'exercice	2012	2013	2014	2015	2016
a) Capital social (en €uros)	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490
b) Nombre d'actions émises	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966
En milliers d'€uros					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	140 221	140 397	143 325	163 960	158 206
b) Résultat avant Impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	19 732	20 960	56 790	32 404	28 969
c) Impôts sur les bénéfices	5 006	5 111	18 905	2 563	5 940
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	760	957	4 043	739	1 573
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 890	14 029	31 682	26 508	18 927
f) Montant des bénéfices distribués	8 018	12 608	29 530	24 277	nc
Résultats par action (en €uros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,53	2,69	6,12	5,26	3,88
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissement et provisions	1,97	2,54	5,73	4,79	3,42
c) Dividende attribué à chaque action	1,45	2,28	5,34	4,39	nc
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	378	382	391	398	411
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'€uros)	27 674	25 748	26 218	28 582	30 085
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'€uros)	14 056	15 122	15 227	16 188	16 465

CA Indosuez Wealth (France)

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 82.949.490 Euros
Siége Social : 17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris Cedex 08
RCS 572 171 635

Renseignements concernant

les Membres du Conseil d'Administration et
les Dirigeants

Fonctions
de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
exercées dans des sociétés extérieures.

MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons qu'aux termes du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain MASSIERA pour la durée qui restait à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lors de l'assemblée générale du 14 avril 2015 le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été réélu en qualité de Président lors du Conseil d'Administration du 19 mai 2015 pour la durée qui reste à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Olivier TOUSSAINT a été nommé Directeur Général pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Hervé CATALA, démissionnaire. Son mandat de Directeur Général a été renouvelé lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2014 (date d'effet : 15 novembre 2014) pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2017.

Pour information, le montant total net des jetons de présence versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 s'élève à 20.170,07 Euros.

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux rémunérations et avantages versés par CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement par Crédit Agricole S.A. ou Crédit Agricole CIB, et relatives aux engagements pris par ces sociétés (notamment les engagements de retraite) vis-à-vis des mandataires sociaux exerçant ou ayant exercé courant 2016 un mandat social à la fois chez CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement chez Crédit Agricole S.A. ou Crédit Agricole CIB, sont disponibles dans les documents de référence respectifs de Crédit Agricole S.A. ou Crédit Agricole CIB enregistrés auprès de l'AMF.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES

Lors du Conseil d'Administration du 17 février 2016, Monsieur Paul de LEUSSE a été coopté en remplacement de Monsieur Jean-Yves HOCHER, démissionnaire.

Lors du Conseil d'Administration du 3 mai 2016, Monsieur Bertrand CORBEAU a été coopté en remplacement de Monsieur Olivier GAVALDA, démissionnaire.

Monsieur Christophe GANCEL a démissionné par lettre du 10 juin 2016 avec date d'effet le 30 juin 2016.

Monsieur Bertrand CORBEAU a démissionné par lettre du 16 décembre 2016 avec date d'effet immédiat.

Monsieur Christophe NOEL a démissionné par lettre du 14 novembre 2016 avec date d effet le 1er janvier 2017.

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous vous présentons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2016.

MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Jean-Yves BARNAVON
Président
400, rue Alphonse Daudet – 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE,
Président	CREDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE SA, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,
Administrateur	FRIULADRIA SPA, COMPAGNIE DES ALPES, CA TECHNOLOGIES ET SERVICES, CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA, FEDE AURA (Association loi 1901), SACAM PARTICIPATIONS, SCICAM, SAS RUE LA BOETIE,
Membre du Conseil de Surveillance	CA TITRES SNC,
Censeur	SETAM S.A., SOCIETE DES 3 VALLEES.

Monsieur Olivier TOUSSAINT
Directeur Général
5, rue Berteaux Dumas - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,
Président du Conseil d'Administration	CA INDOSUEZ GESTION SA,
Administrateur	AMUNDI IMMOBILIER SA, CPR AM SA, CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (CACIF) SA.

ADMINISTRATEURS

Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE
7, rue de Kerozen – 56000 VANNES

Président	CA BRETAGNE PARTICIPATIONS (CABREPAR), COMITE DE SURVEILLANCE DE CA BRETAGNE HOLDING HABITAT (CABHH),
Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN,
Gérant	SARL SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY, SCI DE KERANGUEN, SAS EUGENE CARRIERE,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, SA SOGECOPA, UNEXO SAS, CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE (CAEB), IUT DE VANNES, FIRECA SAS, SAS SACAM PARTICIPATIONS, SAS RUE LA BOETIE, CA CONSUMER FINANCE,
Membre	SAS SACAM FIRECA, CONSEIL DE GESTION UBS FONDATION, SAS SACAM MUTUALISATION.

Monsieur Philippe CHATAIN
Route de Saint Avertin – « Rocheçave » – 37270 LARCAY

Président	SAS FONCIERE TP,
Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU,
Gérant	SARL CEI TP,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CA PAIEMENTS, SAS CATP IMMOBILIER, GIE CARCENTRE, FONDATION PROSPECTIVE ET INNOVATION (FPI), GIE CREDIT AGRICOLE SERVICES, GIE CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES, PACIFICA, PREDICA,
Membre du Conseil d'Administration	SAS CATP IMMOBILIER,
Censeur	CA IMMOBILIER, SEMPAT VAL DE LOIRE, SAEML DU BOIS DE LA MOTHE CHANDENIER (CENTER PARCS),
Président du Comité Flux Grands Remettants	CA PAIEMENTS,
Membre	CTCAM CENTRE DE TELESURVEILLANCE,
Membre du Comité de Gestion	UNI-EDITIONS,
Membre du Comité d'Investissement	SAS CATP EXPANSION,
Membre du Comité Stratégique	CREDIT AGRICOLE REGIONS INVESTISSEMENT (CARVEST), SAS CARCENTRE INGENIERIE ENTREPRISES (CARCIE),
Membre de la Commission des Ressources Humaines Membre du Comité Logement Membre du Comité de l'Innovation Membre de la Commission Négociations Nationales Membre du Comité Santé Vieillissement Membre de la Commission Relation Client*	FNCA,
Membre titulaire du Collége DG	COLLEGE DG DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNCD (SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DE DIRECTION).

(*) Mandats échus en 2016

Monsieur Bertrand CORBEAU
15, Rue Maximilien Robespierre - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Président	UNI-EDITIONS SAS,
Président de la Commission de Gestion Provisoire	CAISSE LOCALE DEPARTEMENTALE ASSURANCES DE LA CORSE SC,
Directeur Général	CA VILLAGE DE L'INNOVATION SAS, FNCA (L 1901),* SACAM PARTICIPATIONS,*
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement, Client et Innovation	CREDIT AGRICOLE SA,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CREDIT AGRICOLE CIB SA, FIRECA SAS, IFCAM (L1901), PACIFICA SA, PREDICA SA, CA PAYMENT SERVICES SAS, ACBA CA,* GEFOCAM (GIE),* BFORBANK,* CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER,*
Censeur	PACIFICA SA,* PREDICA SA,*
Gérant non associé	SCI CAM,*
Représentant permanent de la FNCA : - Administrateur unique	CREDIT AGRICOLE STORE,* GECAM (GIE),*
Membre du Comité Exécutif	CREDIT AGRICOLE SA, SACAM ASSURANCE CAUTION,*
Membre du Conseil de Gestion	UNI-EDITIONS SAS,
Membre de la Commission Mixte « Cadre Dirigeants »	FNCA (L1901),

* Fonctions libérées en 2016

Monsieur Paul de LEUSSE
6, Avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS

Président	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE) SA,
Membre du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA,
Directeur Général Délégué	CA CIB S.A.,*
Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA,
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CA INDOSUEZ WEALTH (SWITZERLAND) SA, CFM INDOSUEZ WEALTH SA, UBAF SA,
Administrateur & Membre du Comité Exécutif	FONDATION GRAMEEN CREDIT AGRICOLE.

* Fonction libérée en 2016

Monsieur Bernard de WIT
8, rue François Mansart – 78120 RAMBOUILLET

Président du Conseil d'Administration	FUND CHANNEL, AMUNDI TENUE DE COMPTES,* AMUNDI GLOBAL SERVICING, AMUNDI LUXEMBOURG SA, AMUNDI FINANCE,* AMUNDI INTERMEDIATION, BFT INVESTMENT MANAGERS,
Vice-Président du Conseil d'Administration	ASSOCIATION DE RETRAITES D'AMUNDI (AMUNDI SILVER), BFT INVESTMENT MANAGERS,
Administrateur et Directeur Général Délégué	AMUNDI ASSET MANAGEMENT,
Administrateur	ETOILE GESTION,* AMUNDI SMITH BREEDEN LLC, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, FIRST EAGLE AMUNDI SICAV, AMUNDI – ACBA ASSET MANAGEMENT CJSC,* DNA, CA TITRES, EURO SECURITIES PARTNERS, CACEIS HOLDING,*
Président du Comité de Surveillance	AMUNDI IT SERVICES,*
Membre du Conseil de Surveillance	ANATEC,
Représentant permanent d'AMUNDI ASSET MANAGEMENT : - Administrateur	LESICA,

* Fonctions libérées en 2016

Monsieur Christophe GANCEL
15, Boulevard de la Tour Maubourg - 75007 PARIS

Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA,*
Président	CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG SA,*
Vice-Président et Administrateur	C INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA,*
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,* CFM INDOSUEZ WEALTH,* CPR ASSET MANAGEMENT,*
Membre du Comité Exécutif	CREDIT AGRICOLE SA.*

* Fonctions libérées en 2016

Monsieur Olivier GAVALDA
14, rue Chomel - 75007 PARIS

Président	CREDIT AGRICOLE SRBIJA SAD,
Président et Membre du Conseil de Gestion	UNI-EDITIONS SAS,*
Directeur Général	FIRECA SAS,*
Administrateur	PACIFICA SA,* PREDICA SA,* EURO SECURITIES PARTNERS SAS, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA,* CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA,* CA-INITIATIVES VERTES (loi 1901), CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER SA,*
Membre du Conseil de Surveillance	CA GRANDS CRUS SAS,*
Membre du Comité Exécutif et du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA,*
Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement, Client et Innovation et Directeur du Pôle Caisses régionales	CREDIT AGRICOLE SA,*
Membre de la Commission Mixte « Cadres dirigeants »	FNCA (loi 1901).

* Fonctions libérées en 2016

Monsieur Jean-Yves HOCHER
3, rue de Médicis - 75006 PARIS

Président et Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) SA, CACEIS, CACEIS BANK FRANCE SA,
Vice-Président et Administrateur	UBAF,
Directeur Général	CREDIT AGRICOLE CIB SA.
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA ,* BANQUE SAUDI FRANSI SA,* CFM INDOSUEZ WEALTH (MONACO) SA ,*
Président du Comité des nominations	CACEIS SA, CACEIS BANK FRANCE SA,
Membre de l'Assemblée Générale	MEDEF,
Directeur Général Adjoint en charge du pôle Grandes Clientèles	CREDIT AGRICOLE SA,
Membre du Comité Exécutif	CREDIT AGRICOLE SA.

* Fonctions libérées en 2016

Monsieur François IMBAULT
6, bis rue de la Plâtrerie – 91150 ETAMPS

Président	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE, DOMAINE DE LA SABLONNIERE (SAS), CADIF Mécénat (Fonds de Dotation),
Administrateur	CREDIT AGRICOLE CIB (SA), CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) (SA), CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP) (SA), PACIFICA (SA), PREDICA (SA),
Représentant du CADIF : Administrateur	SOCADIF (SA),
Associations agréées par l'Etat : Vice-Président	AGECIF CAMA,
Représentant du CADIF : CADIF gérant SCI CADIF gérant SCI	SC IMMOBILIERE AGRICOLE (SCIA), SC IMMOBILIERE BERCY VILLIOT (SCI),
Membre	COMMISSION DES CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE, COMMISSION NATIONALE DE REMUNERATION DES CADRES DE DIRECTION, ASSOCIATION DES PRESIDENTS A LA FNCA, COMMISSION « ECONOMIE ET TERRITOIRES» A LA FNCA, MEMBRE SUPPLEANT DE LA CCPMA PREVOYANCE.

Monsieur Christophe NOËL
10, Quai des Carmes – 49000 ANGERS

Directeur Général	CRCA DE L'ANJOU ET DU MAINE,
Membre du Bureau Fédéral	FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE,
Administrateur	ACBA LEASING (Arménie), GIE GECICA, GIE FACETCA, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, CAMCA, CAMCA REASSURANCE SA, CAMCA ASSURANCE SA, CAMCA VIE, COMITE STRATEGIQUE ACHAT, UNEXO SAS,
Président	EURO SECURITIES PARTNERS, COMITE STRATEGIQUE ACHATS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE,
Administrateur et Membre du Comité de Direction et du Comité d'Audit	ADICAM,
Membre du Comité de Surveillance	CAMCA COURTAGE,
Administrateur et Membre du Conseil de Surveillance	SNC CREDIT AGRICOLE TITRES.

Monsieur Frédéric THOMAS
120, Rue d'Assas – 75006 PARIS

Vice-Président	GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS (L1901),
Administrateur	CAAGIS SAS, CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA, PACIFICA SA, SPIRICA SA, CREDIT AGRICOLE VITA SPA (Italie), ICADE SA,
Membre du Conseil d'Administration	ADICAM SARL,
Directeur Général	CA ASSURANCES SA, PREDICA SA,
Censeur	CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER SA, LA MEDICALE DE FRANCE SA,
Membre du Comité Exécutif	CREDIT AGRICOLE SA,
Représentant permanent de PREDICA : Membre du Conseil de Surveillance	CA GRANDS CRUS SAS,*
Président	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (SICAV),
Représentant permanent de CCA : Administrateur	CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE (CACI) SA,
Président	PROGICA SAS.*

* Fonctions libérées en 2016

CA Indosuez Wealth (France)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 2 mai 2017

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comples, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, aprés avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion du groupe telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 926 617,24 €
Report á nouveau	13 336 522,52 €
soit un bénéfice disponible de	32 263 139,76 €

ainsi qu'il suit :

Dividendes aux actionnaires	18 027 689,16 €
Le solde au report à nouveau	14 235 450,60 €
TOTAL	32 263 139,76 €

Le dividende unitaire s'élève à 3,26 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juin 2017.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2013	2014	2015
Dividende	2,28	5,34	4,39

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bertrand CORBEAU, cooptée par le Conseil d'Administration du 3 mai 2016 en remplacement de Monsieur Olivier GAVALDA pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Hervé CATALA, coopté par le Conseil d'Administration du 1er mars 2017 en remplacement de Monsieur Christophe GANCEL pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Pierre FORT coopté par le Conseil d'Administration du 1er mars 2017 en remplacement de Monsieur Christophe NOEL pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Madame Véronique FAUJOUR, coopté par le Conseil d'Administration du 1er mars 2017 en remplacement de Monsieur Bertrand CORBEAU pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé CATALA, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique FAUJOUR, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Paul de LEUSSE, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard de WIT, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 68 602 € le montant brut des jetons de présence payables aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2017.

Quatorzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

CA Indosuez Wealth (France)

Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDES
AU 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de CA Indosuez Wealth (France) en date du 1er mars 2017 et ratifiés par l'Assemblée Générale Ordinaire de CA Indosuez Wealth (France) en date du 2 mai 2017.

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES
   - 1.1. Normes applicables et comparabilité
   - 1.2. Format de présentation des états financiers
   - 1.3. Principes et méthodes comptables
   - 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION
   - 2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice
   - 2.2. Les participations non consolidées
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE
   - 3.1. Risque de crédit
   - 3.2. Risque de marchés
   - 3.3. Risque de liquidité et de financement
   - 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
   - 3.5. Risques opérationnels
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
   - 4.1. Produits et Charges d'intérêts
   - 4.2 Commissions nettes
   - 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
   - 4.4 Gains ou perte nets sur Actifs financiers
   - 4.5 Produits et charges nets des autres activités
   - 4.6 Charges générales d'exploitation
   - 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
   - 4.8 Coût du risque
   - 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs
   - 4.10 Impôts
   - 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
5. NOTES RELATIVES AU BILAN
   - 5.1. Caisse, Banques centrales
   - 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
   - 5.3. Instruments dérivés de couverture
   - 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
   - 5.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle
   - 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
   - 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
   - 5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
   - 5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés
   - 5.10. Comptes de régularisations actifs, passifs et divers
   - 5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
   - 5.12. Fonds de commerce
   - 5.13. Provisions
   - 5.14. Capitaux propres
   - 5.15. Composition des capitaux propres
   - 5.16. Affectation du résultat et fixation du dividende 2016
   - 5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance
6. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS
   - 6.1. Détail des charges de personnel
   - 6.2. Effectif fin de période
   - 6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
6.5. Autres engagements sociaux
6.6. Rémunérations de dirigeants

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016

11. RATIOS DE GESTION CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2016

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	12 723	10 974
Intérêts et charges assimilées	-3 345	-3 249
Commissions (produits)	178 073	171 237
Commissions (charges)	-62 843	-59 683
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 480	573
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30	49
Produits des autres activités	425	986
Charges des autres activités	-533	-1 261
PRODUIT NET BANCAIRE	**126 010**	**119 628**
Charges générales d'exploitation	-92 681	-87 472
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 941	-2 684
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**30 388**	**29 470**
Coût du risque	524	833
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30 912**	**30 303**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	539	9
RESULTAT AVANT IMPOT	**31 451**	**30 312**
Impôts sur les bénéfices	-10 327	-10 367
RESULTAT NET	**21 124**	**19 945**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**21 124**	**19 945**
Résultat par action (en €uros)	3.82	3.61

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 966

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2016

(en milliers d'euros) *Notes*	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	21 124	19 945
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-104	-893
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-104	-893
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	35	308
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-69	-585
Gains et pertes sur écarts de conversion Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-358	-507
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-358	-507
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	123	176
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-235	-331
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-304	-916
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 820	19 029
Dont part du Groupe	20 820	19 029
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

(1) la "Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de CA Indosuez Wealth (France).

BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
CAISSE, BANQUES CENTRALES	81 963	5 803
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	14	248
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	29	93
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	101 795	116 240
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	106 315	122 875
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	865 756	728 253
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	10 186	11 943
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	115 112	111 907
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 497	10 134
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 503	29 253
TOTAL DE L'ACTIF	1 326 170	1 136 749

BILAN PASSIF

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	101	623
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	2 218	1 540
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	86 225	160 866
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	883 883	637 794
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	18 501	6 600
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	5 295	2 128
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	138 491	133 967
PROVISIONS	18 581	17 181
TOTAL DES DETTES	**1 153 295**	**960 699**
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**172 875**	**178 050**
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	48 072	52 122
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-1 239	-935
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 124	19 945
TOTAL DU PASSIF	**1 326 170**	**1 136 749**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-detenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**82 949**	**21 968**	**0**	**81 367**	**-18**	**0**	**186 285**	**0**	**186 265**
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2015				-42 969			-42 969		-42 969
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				13 439			13 439		13 439
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-8 277			-8 277		-8 277
Mouvements liés aux paiement en actions							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	**0**	***0***	**-37 807**	***0***	**0**	**-37 807**	***0***	**-37 807**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**0**	**0**	***0***	**0**	**-916**	**0**	**-916**	***0***	**-916**
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat 2015				0		19 945	19 945		19 945
Autres variations				8 562			0 562		8 562
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**82 949**	**21 988**	**0**	**52 122**	**-933**	**19 945**	**178 049**	**0**	**176 049**
Affectation du résultat 2015				19 945		-19 945	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2016	**82 949**	**21 968**	**0**	**72 067**	**-935**	**0**	**176 049**	**0**	**170 049**
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2016				-32 938			-32 938		-32 938
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				8 661			0 661		8 661
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				282			282		282
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	***0***	**0**	**-23 995**	**0**	***0***	**-23 995**	***0***	**-23 995**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	***0***	**0**	***0***	***0***	***-304***	***0***	***-304***	**0**	***-304***
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat 2016				0		21 124	21 124		21 124
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**82 949**	**21 968**	**0**	**48 072**	**-1 239**	**21 124**	**172 874**	**0**	**172 874**

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat avant impôts	31 451	30 312
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 941	2 683
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 279	-1 337
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-483	-9
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	6 353	3 494
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 090	4 771
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-81 212	-1 888
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	109 204	-34 317
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	24 069	44 126
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 598	10 164
- Impôts versés	-5 244	-11 430
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	42 219	6 655
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	83 760	41 738
+/- Flux liés aux participations (1)	*1 878*	*8 277*
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	*-8 015*	*-2 864*
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-6 137	5 413
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	*-24 277*	*-29 530*
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	-24 277	-29 530
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	53 346	17 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	120 023	102 434
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	5 803	4 712
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	114 220	97 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	173 211	120 023
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	81 963	5 803
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 248	114 220
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	53 188	17 619

* composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées tel que détaillé en note 5.1

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7, (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 24 277 milliers d'euros pour l'année 2016

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France) y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. ***Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.***

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux Interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et Interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : - IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits - IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels - IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des Immobilisations corporelles et Incorporelles - IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1)
Amendement IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)

Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations Incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement - IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers - IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle - IAS 34 Information financière intermédiaire : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016
Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.
Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union	Date de 1ère application

	européenne	obligatoire : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients - Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires -	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, CA Indosuez Wealth (France) n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de déprédation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (le prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
  - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
  - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test SPPI et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie

financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.
La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1ère étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3ème étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3ème phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, CA Indosuez Wealth (France) s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

CA Indosuez Wealth (France) fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, CA Indosuez Wealth (France) a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, CA Indosuez Wealth (France) a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test SPPI.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intègreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

- Transition
-

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er Janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, CA Indosuez Wealth (France) ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : Il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1er janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1er janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, CA Indosuez Wealth (France) utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte

de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Titres à l'actif**

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par CA Indosuez Wealth (France).

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille géré en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminables que CA Indosuez Wealth (France) a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que CA Indosuez Wealth (France) a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

CA Indosuez Wealth (France) n'a pas procédé à des reclassements d'actifs financiers tels que définis par la norme IAS 39 en 2015. L'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.
Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

o <u>Dépréciations sur base individuelle</u>

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o <u>Dépréciations sur base collective</u>

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, CA Indosuez Wealth (France) peut constater à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

c <u>Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois</u>

Dans le cadre de la réglementation bâloise, CA Indosuez Wealth (France) détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés

financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette/capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle». L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.
Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dés l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite carve out).
De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.
La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) intègre dans le calcul de la juste valeur, l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Les impacts calculés étant peu significatifs (inférieurs à 5 milliers d'€uros), l'application de la norme IFRS 13 n'a pas de matérialité sur le résultat et sur les capitaux propres de la période.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, CA Indosuez Wealth (France) compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou

- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

CA Indosuez Wealth (France) identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.
Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus, après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. SI les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une assurance auprès de Prédica.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de CA Indosuez Wealth (France), présents à la clôture de l'exercice.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

➢ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur

comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par CA Indosuez Wealth (France) au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des Impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

    a) soit sur la même entité imposable,

    b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des

charges de personnel.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➢ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

  a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
  Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

  i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

  b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➢ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.
En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées» et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS11 et IAS28. CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➢ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat (consolidés).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intégrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
-
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. *Informations significatives de l'exercice*

2.1 Événements significatifs de la période

➢ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2016**

Néant

➢ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2016**

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2016, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

Participations

2.3 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenus variables représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(En milliers d'€uros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
LEDERLEX SA (1)	0	0 00%	198	47.19%
OSEO/ SOFARIS	131	0 01%	131	0.01%
VALBAUME IMMOBILIER	0	100 00%	0	100.00%
SCI 20 RUE DE LA BAUME (2)	0	0 00%	1 733	100.00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1 00%	0	0.00%
LESICA	92	2.00%	92	2.00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30 15%	8	30.15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0 25%	10	0 25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	241	-	2 172	-

(1) LEDERLEX a été liquidée en novembre 2015. Le boni de liquidation a été perçu en juillet 2016
(2) La SCI 20 Rue de la Baume a été fusionnée par TUP avec CA Indosuez Wealth (France) en juillet 2016

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion , chapitre " facteurs de risque " comme le permet la norme IFRS7 Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers

Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée

Exposition maximale au risque crédit

(en milliers d'EUROS)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	248
Instruments dérivés de couverture	29	93
Actifs disponible à la vente	101 795	116 240
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	106 315	122 875
Prêts créances et dépôts de garantie sur la clientèle	845 756	729 253
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 973 909	967 709
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	85 734	95 359
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	74 552	66 472
Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan	160 286	161 831
TOTAL Exposition nette	1 234 195	1 129 540

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

éances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

d'Euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
ions centrales					0
entrales					0
ents de crédit	106 315				106 315
non établissements de crédit					0
ntreprises	179 416	694	-694		178 722
e détail	687 526	525	-492		687 034
	973 257	1 219	-1 186	0	972 071
u bilan					972 071

ours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K€uros

s d'Euros)	31.12.2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
tions centrales					0
centrales					0
nents de crédit	122 875				122 875
s non établissements de crédit					0
entreprises	154 457	735	-692		153 765
de détail	574 999	569	-511		574 488
	852 331	1 304	-1 203	0	851 128
u bilan					851 128

cours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K€uros

ations Internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine
osition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	14 398	11 202
Clientèle de détail	71 336	84 157
Total	**85 734**	**95 359**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	42 545	33 634
Clientèle de détail	32 007	32 838
Total	**74 552**	**66 472**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Administrations centrales		
Grandes entreprises	404 741	295 131
Clientèle de détail	479 142	342 663
Total valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

L'état présente la concentration par agent économique des dettes envers la clientèle de l'entité, pour les montants en principal.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	941 409	1 146	-1 132		940 277
Autres pays de l'Union Européenne	8 176	54	-54		8 122
Autres pays d'Europe	1 851				1 851
Amérique du Nord	22	2			22
Amériques Centrale et du Sud	3 313				3 313
Afrique et Moyen-Orient	17 186	17			17 186
Asie et Océanie (hors Japon)	502				502
Japon	798				798
Organismes supranationaux					0
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K Euros

(en milliers d'Euros)	31.12.2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	812 769	1 248	-1 149		811 620
Autres pays de l'Union Européenne	11 982	54	-54		11 928
Autres pays d'Europe	2 023				2 023
Amérique du Nord	128	2			128
Amériques Centrale et du Sud	2 880				2 880
Afrique et Moyen-Orient	21 380				21 380
Asie et Océanie (hors Japon)	108				108
Japon	1 061				1 061
Organismes supranationaux					0
Total *	852 331	1 304	-1 203	0	851 128

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K Euros

L'exposition au risque de crédit est mesurée dans cet état qui présente la concentration par zone géographique de l'activité de crédit de l'entité, selon la ventilation SURFI : les encours bruts sont d'abord repris, puis les encours dépréciés sur base individuelle, puis les dépréciations individuelles sur ces encours et le total ventilé des encours nets. Le solde non ventilé des créances rattachées et des dépréciations collectives y est ensuite additionné pour obtenir la valeur nette au bilan.
Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	84 956	94 681
Autres pays de l'Union Européenne	549	462
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud	32	
Afrique et Moyen-Orient	197	216
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	**85 734**	**95 359**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 461	39 741
Autres pays de l'Union Européenne	26 606	25 979
Autres pays d'Europe	235	235
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		517
Asie et Océanie (hors Japon)	250	
Japon		
Total	**74 552**	**66 472**

L'état présente la concentration par zone géographique des engagements donnés par l'entité à la clientèle, selon la ventilation SURFI, en distinguant les engagements de financement des engagements de garantie.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
France (y compris DOM-TOM)	718 263	462 017
Autres pays de l'Union Européenne	37 752	46 965
Autres pays d'Europe	10 965	8 491
Amérique du Nord	4 752	5 298
Amériques Centrale et du Sud	22 422	20 493
Afrique et Moyen-Orient	81 690	87 201
Asie et Océanie (hors Japon)	6 301	5 704
Japon	1 738	1 625
Total valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'état présente la concentration par zone géographique des dettes envers la clientèle de l'entité, selon une ventilation SURFI, pour les montants en principal.

mations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(Milliers d'Euros)	31.12.2016						31.12.2016
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Instruments de capitaux propres						92	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	34	-1 186
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	0	-694
Clientèle de détail					0	34	-492
Total	0	0	0	0	0	126	-1 962
Garanties non affectées							

(Milliers d'Euros)	31.12.2015						31.12.2015
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
Instruments de capitaux propres						52	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	101	-1 203
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	43	-692
Clientèle de détail					0	58	-511
Total	0	0	0	0	0	193	-1 979
Garanties non affectées							

Risque de marché

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle

Instruments dérivés de couverture - Juste valeur actif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	14	0	15	29	93
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				14		15	29	93
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
Autres instruments.	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	14	0	15	29	93
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	14	0	15	29	93

Instruments dérivés de couverture - Juste valeur passif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540
Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				270	903	1 045	2 218	1 540
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	14	0	14	248
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	0
Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars					14		14	248
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	0	14	0	14	248
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	14	0	14	248

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'Euros)	31.12 2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en va eur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	16	0	16	290
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars					16		16	290
. Autres instruments cond tionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	85	0	0	85	333
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				85			85	333
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	85	16	0	101	623
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	85	16	0	101	623

Les Durées Restant à Courir des instruments dérivés présentées permettent de donner une information sur le risque de marché en présentant les flux de trésorerie futurs et en mettant en perspective la synchronisation des échéances respectives des instruments actifs et passifs.

Opérations sur Instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'Euros)	31.12.2016 Total encours notionnel	31.12.2015 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	153 622	108 987
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	150 814	81 313
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 808	27 674
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	34 663	17 332
. Opérations fermes de change		
. Options de change	34 663	17 332
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	**188 485**	**126 319**
. Opérations de change à terme	175 173	151 664
Total	**363 658**	**277 983**

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'Euros)	31.12 2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 237 336	1 150 285	1 083 002	1 005 471
JPY	926	836	2 061	1 992
USD	67 586	145 929	43 711	114 574
AUTRES DEVISES	1 382	2 205	347	2 042
AUTRES DEVISES DE L'Unio	18 941	26 815	7 628	12 670
Total bilan	1 326 170	1 326 170	1 136 749	1 136 749

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	106 315				106 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	199 839	393 685	237 292	36 125	868 942
Total	**306 154**	**393 685**	**237 292**	**36 125**	**973 257**
Dépréciations					-1 186
Valeurs nettes au bilan					**972 071**

(En milliers d'Euros)	31.12.2015				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	122 875				122 875
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	162 171	328 744	204 006	36 535	729 456
Total	**285 046**	**326 744**	**204 006**	**36 535**	**852 331**
Dépréciations					-1 203
Valeurs nettes au bilan					**851 128**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'€uros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle	881 242	2 641			883 883
Total	**942 467**	**27 641**	**0**	**0**	**970 108**
Valeur au bilan					**970 108**

(En milliers d'€uros)	31.12.2015				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 866	100 000			160 866
Dettes envers la clientèle	627 508	10 286			637 794
Total	**688 374**	**110 286**	**0**	**0**	**798 660**
Valeur au bilan					**798 660**

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

Dettes représentées par un titre & Dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	3 501	15 000				18 501
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	3 501	15 000	0	0		18 501
Valeur au bilan						18 501
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'Euros)	31.12.2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	5 000	1 600				6 600
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	5 000	1 600	0	0		6 600
Valeur au bilan						6 600
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'Euros)	31.12.2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 6 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché »

(en milliers d'Euros)	31.12.2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

3.4. Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Relation de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de pa dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313
Taux d'intérêt	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313

3.5. Risques opérationnels

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

4. *Notes relatives au compte de résultat*

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	335	222
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	10 165	8 922
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	737	1 827
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 486	3
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	**12 723**	**10 974**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-957	-1 659
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-1 404	-944
Sur dettes représentées par un titre	-7	-33
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-977	-613
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	**-3 345**	**-3 243**

(1) dont 3 milliers d'Euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 5 milliers au 31 décembre 2015

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-19	-19		-16	-16
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	1 549		1 543	1 377		1 377
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	4 056	-142	3 914	8 048	-1 613	4 435
Sur opérations sur instruments dérivés et autres	5 252	-616	4 636	4 729	-494	4 235
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	106 355	-62 068	44 289	105 500	-57 560	47 940
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	60 861		60 861	53 583		53 583
Produits nets des commissions	**178 073**	**-62 843**	**115 230**	**171 237**	**-59 683**	**111 554**

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	58	63
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 422	510
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-601	-335
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	601	335
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**1 480**	**573**

L'état présente le détail du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat" du compte de résultat, selon une décomposition par élément constitutif de la rubrique, et en distinguant les +/- values latentes sur des IF à la JV par résultat par option et par nature.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	601	-601	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	601		601
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-601	-601
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	601	-601	0

(en milliers d'Euros)	31.12.2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	335	-335	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		-335	-335
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	335		335
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	335	-335	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dividendes reçus	85	49
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-55	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30	49

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-108	-275
Produits (charges) des autres activités	**-108**	**-275**

4.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges du personnel	-63 432	-59 646
Impôts et taxes (1)	-2 175	-2 297
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-27 074	-25 529
Charges d'exploitation	**-92 681**	**-87 472**

(1) Dont 96 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indo
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

	31.12.2016			31.12.2015
(en milliers d'Euros hors taxes)	ACANEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-125	-159	-285	-292
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	**-125**	**-159**	**-285**	**292**

4.7. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux amortissements	-2 941	-2 684
- Immobilisations corporelles	-2 262	-1 954
- Immobilisations incorporelles	-679	-730
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	**-2 941**	**-2 684**

4.8. Coût du risque

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-1 220	-3 981
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-277	-642
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	-943	-3 339
Reprises de provisions et de dépréciations	1 744	4 814
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	294	644
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	1 450	4 170
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	524	833
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		
Récupérations sur prêts et créances amortis		
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	524	833

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	539	9
Plus-values de cession	539	9
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	539	9

4.10. Charges d' impôt

Charges d'impôt

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt courant	-11 237	-7 180
Charge d'impôt différé	910	-3 187
Charge d'impôt de la période	-10 327	-10 367

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2016

(en milliers d'€uros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	31 451	34.43%	-10 829
Effet des différences permanentes		-1.60%	502
Taux et charge effectifs d'impôt		32.83%	-10 327

La taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016

AU 31.12.2015

(en milliers d'€uros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	30 312	38.00%	-11 519
Effet des différences permanentes		-3.80%	1 152
Taux et charge effectifs d'impôt		34.20%	-10 367

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'Euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi (1)	
Variation de juste valeur		-235			-235
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-69	-69
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part du Groupe)	0	-235	0	-69	-304
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (1)	0	-235	0	-69	-304
Variation de juste valeur		-331			-331
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-585	-585
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part du Groupe)	0	-331	0	-585	-916
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part minoritaire)					0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (1)	0	-331	0	-585	-916

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2016	31.12.2015
Montant brut	(358)	(507)
Impôt	123	176
Total net	(235)	(331)

5. Notes relatives au bilan

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'Euros)	31.12.2016 Actif	31.12.2015 Actif
Caisse	200	100
Banques centrales	81 763	5 703
Valeur au bilan	81 963	5 803

5.2. Actifs & Passifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	248
Valeur au bilan	14	248

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	14	248
Valeur au bilan	14	248

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Instruments dérivés	101	623
Valeur au bilan	101	623

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	50 009	9		60 343	51	
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 349	1 348	-102	53 458	1 620	-51
Actions et autres titres à revenu variable	196			268		
Titres de participation non consolidés	241			2 171		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	101 795	1 357	-102	116 240	1 671	-51
impôts		-467	33		-573	16
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (note 15)		890	-69		1 098	-35

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et prêts	106 315	122 875
Total	**106 315**	**122 875**
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	**106 315**	**122 875**

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle	810 877	683 101
Comptes ordinaires débiteurs	56 065	46 355
Total	**866 942**	**729 456**
Dépréciations	-1 186	-1 203
Valeur nette au bilan	**865 756**	**728 253**

5.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'€uros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2016
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 203		277	-294		1 186
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	**1 979**	**0**	**277**	**-294**	**0**	**1 962**

(en milliers d'€uros)	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2015
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 219		642	-660	2	1 203
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	**1 995**	**0**	**642**	**-660**	**2**	**1 979**

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Etablissements de crédit Comptes ordinaires et emprunts	86 225	160 866
Valeur au bilan	**86 225**	**160 866**

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	634 147	425 038
Comptes d'épargne à régime spécial	151 716	120 510
Autres dettes envers la clientèle	98 020	92 246
Valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentees par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables :	18 501	6 600
. Émis en France	18 501	6 600
Emprunts obligataires		
Valeur au bilan	18 501	6 600

5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Impôts courants	45	2 748
Impôts différés	10 141	9 195
Total actifs d'impôts courants et différés	10 186	11 943
Impôts courants	4 828	1 555
Impôts différés	467	573
Total passifs d'impôts courants et différés	5 295	2 128

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31.12.2016		31.12.2015	
(en milliers d'euros)	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	9 056	0	8 145	0
Charges à payer non déductibles	3 688		2 956	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 991		4 811	
Autres différences temporaires (*)	377		378	
Impots différés sur réserves latentes	1 086	467	1 050	573
Actifs disponibles à la vente		467		573
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 086		1 050	
Impots différés sur résultat				
Effet des compensations				
Total Impôts différés	10 141	467	9 195	573

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2015 est à néant, comme pour 2015.

5.10. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Autres actifs	**43 087**	**50 491**
Débiteurs divers (1)	41 069	50 341
Comptes de règlements	2 018	150
Comptes de régularisation	**72 025**	**61 416**
Comptes d'encaissement et de transfert	78	0
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	468	750
Produits à recevoir	68 280	58 151
Charges constatées d'avance	3 177	2 103
Autres comptes de régularisation	24	412
Valeur nette au bilan	**115 112**	**111 907**

(1) dont 64 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Autres passifs (1)	**41 973**	**58 497**
Comptes de règlements	90	7 338
Créditeurs divers	41 883	51 159
Comptes de régularisation	**96 518**	**75 470**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6	3
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	2
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	90 890	73 765
Autres comptes de régularisation	5 622	1 700
Valeur au bilan	**138 491**	**133 967**

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'Euros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	22 337	1 695	-77	7	23 962
Amortissements et dépréciations	-12 203	-2 262			-14 465
Valeur nette au bilan	10 134	-567	-77	-	9 497
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 684	6 937		-7	61 614
Amortissements et dépréciations	-25 431	-679	-1		-26 111
Valeur nette au bilan	29 253	6 258	-1	-	35 503

(en milliers d'Euros)	31.12.2014	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	19 647	2 741	-51		22 337
Amortissements et dépréciations	-10 301	-1 953	51		-12 203
Valeur nette au bilan	9 346	788	0	-	10 134
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 955	146	-417		54 684
Amortissements et dépréciations	-25 105	-730	404		-25 431
Valeur nette au bilan	29 850	-584	-13	-	29 253

Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

illiers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
non courants destinés à être cédés		
liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

5.12. Fonds de commerce

(En milliers d'€uros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	31.12.2016
Valeur brute (détail)	35 741	-	-	35 741
Dépréciations	-7 488	-	-	-7 488
Valeur nette au bilan	**28 253**	-	-	**28 253**

. Provisions

, (en milliers d'€uros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
ques sur les produits épargne logement	0							0
ques d'exécution des engagements par signature	0							0
ques opérationnels	2 460		442	-370	-144			2 388
agements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 209		1 100	-95			104	10 318
es divers	4 394		943	-18	-1 425			3 894
icipations	1 064		141	-1	-2			1 202
tructurations	0		750					750
res risques	54				-25			29
el	17 181	0	3 376	-484	-1 596	0	104	18 581

dont 10 213 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que déta lés dans la note Principes et hodes comptables, dont 328 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'Euros)	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
ques sur les produits épargne logement	0							0
ques d'exécution des engagements par signature	0							0
ques opérationnels	2 953		1 660	-401	-1 752			2 460
gagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 840		701	-83	-143		894	9 209
es divers	6 414		3 285	-1 210	-4 095			4 394
rticipations	404		664	-4				1 064
structurations	0							0
utres risques	75		55		-72	-4		54
otal	17 686	0	6 365	-1 698	-6 062	-4	894	17 181

) dont 9 104 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et éthodes comptables, dont 329 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

5.14. Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2016	Nombre de titres au 31.12.2016	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 960	5 529 961	99 99%	99 99%
Autres :	6	5	0 01%	0 01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
FinInvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Calyon Participations Sirius	1			
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100.00%	100.00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2016	Nombre de titres au 31.12.2016	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100 00%	100 00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100.00%	100.00%

Dividendes (en milliers d'€uros)

Année de rattachement du dividende	Montant
2013	12 608
2014	29 530
2015	24 277
Prévu 2016	

Capitaux propres

RESULTAT PAR ACTION

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'Euros)	21 124	19 945
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en €uros)	**3.62**	**3.61**
Résultat dilué par action (en €uros)	**3.62**	**3.61**

5.15. Composition des capitaux propres

(En milliers d'€uros)	2016	2015
Capital	82 949	82 949
Primes liées au capital	21 968	21 968
Réserves consolidées	48 072	52 122
Gains latents ou différés	-1 239	-935
sous total	**151 751**	**156 104**
Résultat de l'exercice	21 124	19 945
TOTAL PART DU GROUPE	**172 875**	**176 049**

Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2016

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de CA Indosuez Wealth (France) du 1er mars 2017.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 926 617.24 €
Report à nouveau	13 336 522.52 €
soit un bénéfice disponible de	32 263 139.76 €

ainsi qu'il suit :

Dividendes aux actionnaires	18 027 689.16 €
Le solde au report à nouveau	14 235 450.60 €
TOTAL	32 263 139.76 €

Le dividende unitaire s'élève à 3,26 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er Juin 2017.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en €uros)	2013	2014	2015
Dividende	2.28	5.34	4 39

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « Indéterminée »

	31.12.2016						
(en milliers d'Euros)	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales		81 963					81 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		0		14			14
Instruments dérivés de couverture		0	14		15		29
Actifs financiers disponibles à la vente	437	30 289	56 880	14 188			101 794
Prêts et créances sur les établissements de crédit		106 315					106 315
Prêts et créances sur la clientèle		199 653	393 685	237 292	36 125		865 756
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Total actifs financiers par échéance	**437**	**417 220**	**450 579**	**251 494**	**36 140**	**0**	**1 155 871**
Banques centrales							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		85		16			101
Instruments dérivés de couverture		0	270	903	1 045		2 218
Dettes envers les établissements de crédit		81 225	25 000				86 225
Dettes envers la clientèle		881 242	2 641				883 883
Dettes représentées par un titre		3 501	15 000				18 501
Dettes subordonnées							0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Total passifs financiers par échéance	**0**	**546 053**	**42 911**	**919**	**1 045**	**0**	**990 928**

	31.12.2015						
(en milliers d'Euros)	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales		5 803					5 803
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		248					248
Instruments dérivés de couverture		93					93
Actifs financiers disponibles à la vente	17 581	23 229	53 649	21 781			116 240
Prêts et créances sur les établissements de crédit		122 875					122 875
Prêts et créances sur la clientèle		160 968	326 744	204 006	36 535		729 253
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Total actifs financiers par échéance	**17 581**	**313 216**	**380 393**	**225 787**	**36 535**	**0**	**973 512**
Banques centrales							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		623					623
Instruments dérivés de couverture		1 540					1 540
Dettes envers les établissements de crédit		60 866	100 000				160 866
Dettes envers la clientèle		627 508	10 266				637 794
Dettes représentées par un titre		5 000	1 600				6 600
Dettes subordonnées							0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Total passifs financiers par échéance	**0**	**695 537**	**111 866**	**0**	**0**	**0**	**807 423**

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	-35 794	-32 636
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-3 824	-3 871
Autres charges sociales	-14 617	-14 519
Intéressement et participation	-2 956	-2 796
Impôts et taxes sur rémunération	-6 241	-6 024
Total charges de personnel	**-63 432**	**-59 646**

6.2. Effectif fin de période

Effectif	31.12.2016	31.12.2015
France	462	452
Total	**462**	**452**

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies (nouvelle version)

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Toutes zones 31.12.2016	Toutes zones 31.12.2015
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 164	8 845
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	442	379
Coût financier	124	160
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-373	-139
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques *	-76	371
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	192	547
Dette actuarielle au 31/12/N	8 473	8 164

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Coût des services	442	379
Charge / produit d'intérêt net	118	147
Impact en compte de résultat au 31/12/N	560	526

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	3 045	2 153
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-12	-28
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-76	371
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	192	547
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 149	3 045

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 76 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	678	777
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	6	13
Gains / (pertes) actuariels	12	26
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-373	-138
Juste valeur des actifs au 31/12/N	323	678

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dette actuarielle fin de période	8 473	8 164
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-323	-678
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 150	-7 486

Etat BFC R-PLQ480

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation (1)	1.36%	1.54%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3.71%	5.46%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2.25%	2.25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel Le
(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7a. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	**160 286**	**161 831**
Engagements de financement	85 734	95 359
. Engagements en faveur des établissement de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	85 734	95 359
Ouvertures de crédits confirmés	85 734	95 359
- Autres ouvertures de crédits confirmés	85 734	95 359
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	74 552	66 472
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	25 000	25 000
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	49 552	41 472
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières	35 279	27 049
Autes caranties d'ordre de la clientèle	14 273	14 423
Engagements reçus	**20 513**	**19 050**
Engagements de financement	0	18 294
. Engagements reçus d'établissements de crédit	0	18 294
Engagements de garantie	20 513	756
. Engagements reçus d'élablissements de crédit	20 513	756
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		

7b : Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	28 752	37 187
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	**28 752**	**37 187**

8. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS	**972 071**	**972 071**	**851 128**	**851 128**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	106 315	106 315	122 875	122 875
Prêts et créances sur la clientèle	865 756	865 756	728 253	728 253
PASSIFS	**988 609**	**988 609**	**805 260**	**805 260**
Dettes envers les établissements de crédits	86 225	86 225	160 866	160 866
Dettes envers la clientèle	883 883	883 883	637 794	637 794
Dettes représentées par un titre	18 501	18 501	6 600	6 600

Ventilation des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Répartition des instruments financiers financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

en milliers d'Euros	Total 31 12 2016	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31 12 2015	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	0	14		248	0	248	
Titres détenus à des fins de transaction	0	0			0	0		
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	0				0			
Instruments dérivés	14		14		248		248	
Actifs financiers disponibles à la vente	101 795	101 358	196	241	116 240	113 801	264	2 171
Effets publics et valeurs assimilées	50 009	50 009			62 343	60 343		
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 349	51 349			53 458	53 458		
Actions et autres titres à revenu variable	437		196	241	2 439		264	2 171
Créances disponibles à la vente								
Instruments dérivés de couverture	29		29		93		93	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	101 838	101 358	239	241	116 581	113 801	609	2 171

Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur

en milliers d'Euros	Total 31 12 2016	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31 12 2015	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	101		101		823		823	
Instruments dérivés	101		101		823		823	
Instruments dérivés de couverture	2 218		2 218		1 540		1 540	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 319		2 319		2 163		2 163	

Les montants indiqués sont y compris dettes rattachées

Variation du solde des Instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

nanciers valorisée à la Juste Valeur selon le niveau 3

		Actifs financiers disponibles à la vente			
rs d'euros)	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente
ouverture (31.12.2015)	2171			2171	
/pertes de la période (1)	0	0	0	0	0
ptabilisés en résultat	0				
ptabilisés en capitaux propres	0				
s de la période	0				
es de la période	0				
sions de la période	0				
uements de la période	-1930			-1930	
liées au périmètre de la priode					
erts	0	0	0	0	0
sferts vers niveau 3	0				
sferts hors niveau 3	0				
clôture (31.12.2016)	241	0	0	241	0

lde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evènements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Liste des filiales, coentrepnses et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12 2016	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12 2016	31.12.2015	31.12 2014
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La SCI 20 Rue de la Baume est sortie du périmètre de consolidation au 01/01/2015

. Ratios de gestion consolidés

ATIOS REGLEMENTAIRES

A Indosuez Wealth (France) est dans le périmètre de consolidation globale de Crédit Agricole S.A. C'est à ce niveau e sont déclarés, à la Commission Bancaire, les ratios consolidés.

A Indosuez Wealth (France) produit néanmoins le LCR et le NSFR auprés de l'ACPR, sur base sociale, à fréquence ensuelle pour l'un et à fréquence trimestrielle pour l'autre.

ntrôle des grands risques (Groupe CA Indosuez Wealth France)

s régles imposent :

e montant total des risques pondérés sur un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets nsolidés

le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des onds propres nets consolidés ne doit pas excéder huit fois les fonds propres

Les fonds propres de base consolidés relatif au contrôle des grands risques, au sens du réglement n°90-02 (tiers ne), s'élévent au 31.12.2016 à : 116 247 K€.

Ces règles de division des risques , sur une base consolidée, sont toutes deux respectées par CA Indosuez Wealth (France).

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques, s'élévent au 31.12.2016 à : 85 119 K€

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques

	2015	2016
capital	82 949	82 949
reserves	31 349	31 349
RAN	11 108	13 337
	125 404	**127 635**
IMMO INCORP	-15 652	-21 928
	109 752	**105 707**
PARTICIPATION	-20 588	-20 588
FDS PR DE BASE	**89 164**	**85 119**

Les fonds propres sur base consolidée pour les grands risques

	2015	2016
capital	104 918	104 918
reserves	52 122	48 072
	157 040	**152 990**
IMMO INCORP	-29 253	-35 503
GAINS ET PERTES EN CP	-935	-1 239
FDS PR DE BASE	**126 852**	**116 248**

CA Indosuez Wealth (France)

Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

COMMENTAIRES ET NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS 2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de CA Indosuez Wealth (France) en date du 1er mars 2017 et ratifiés par l'Assemblée Générale Ordinaire de CA Indoeuez Wealth (France) en date du 2 mal 2017.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, Banques Centrales .	81 964	5 803
Créances sur les établissements de crédit	105 358	117 865
Opérations avec la clientèle	863 806	726 908
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 694	97 985
Actions et autres titres à revenu variable	8	8
Participations et autres titres détenus à long terme	20 596	22 329
Parts dans les entreprises liées	428	690
Immobilisations incorporelles	21 928	15 652
Immobilisations corporelles	9 496	10 133
Autres actifs	46 073	52 542
Comptes de régularisation	144 203	136 658
TOTAL DE L'ACTIF	**1 379 554**	**1 186 573**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'Euros)

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	86 135	160 784
Comptes créditeurs de la clientèle	896 255	651 219
Dettes représentées par un titre	18 500	6 600
Autres passifs	48 924	51 381
Comptes de régularisation	165 962	148 605
Provisions	17 216	16 072
Capitaux propres	146 562	151 912
Capital souscrit	82 949	82 949
Primes d'émission	21 968	21 968
Réserves	9 381	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	13 337	11 106
Résultat de l'exercice	18 927	26 508
TOTAL DU PASSIF	**1 379 554**	**1 186 573**

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'Euros)

HORS-BILAN	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	85 734	95 359
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	25 000	25 000
Engagements d'ordre de la clientèle	49 552	41 473
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
Engagements sur instruments financiers		
Ensemble des opérations	152 218	95 150
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	18 294
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 513	756
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	0	0
Engagements sur instruments financiers		
Ensemble des opérations	1 404	13 837

COMPTE DE RESULTAT 2016

(en milliers d'eur

		31/12/2016	31/12/20
+	Intérêts et produits assimilés	14 007	11 4
-	Intérêts et charges assimilées	-3 057	-3 0
+	Revenus des titres à revenu variable	8 747	13 4
+	Commissions (produits)	133 795	136 9
-	Commissions (charges)	-49 114	-52 5
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	58	
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-49	-
+	Autres produits d'exploitation bancaire	1 599	2 1
-	Autres charges d'exploitation bancaire	-210	-4
+/-	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**105 778**	**107 9**
-	Charges générales d'exploitation	-78 869	-76 2
-	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 916	-2 6
+/-	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**23 991**	**28 9**
+/-	Coût du risque	387	
+/-	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**24 378**	**29 0**
+/-	Résultat net sur actifs immobilisés	489	
-	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	
+/-	**RESULTAT AVANT IMPOT**	**24 867**	**29 0**
-	Impôt sur les bénéfices	-5 940	-2 5
+/-	**RESULTAT NET**	**18 927**	**26 9**
	Résultat par action	3.42	4.

A - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) – COMPTES INDIVIDUELS

Les états financiers de CA Indosuez Wealth (France) sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de CA Indosuez Wealth (France) est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans CA Indosuez Wealth (France)
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social - Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux Instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02 juillet 2015	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03relatif aux comptes plan comptable général	23 novembre 2015	1er janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 Relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016 N°2016-01	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.	11 mars 2016	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).	15 avril 2016	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-04 relatif aux sociétés de libre partenariat.	01 juillet 2016	31 décembre 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.	14 octobre 2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04 novembre 2016	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12 décembre 2016	1er janvier 2016	Non

Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20 septembre 2016	1er janvier 2016	Non

Les règlements de l'ANC N° 2015-06 et 2016-07 n'ont eu aucun impact sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A.

1.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :
- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit pour être intégrés à l'encours de crédit concerné. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de CA Indosuez Wealth (France) sur la période.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CA Indosuez Wealth (France) à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées :
- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne

présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de CA Indosuez Wealth (France), le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

<u>Créances douteuses</u>

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, CA Indosuez Wealth (France) distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

<u>Dépréciations au titre du risque de crédit avéré</u>

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA Indosuez Wealth (France) par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.
Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, CA Indosuez Wealth (France) peut également constater, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles ou généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA Indosuez Wealth (France) le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

1.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières), ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus, conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.
Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :
Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.
Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

<u>Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme</u>

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

<u>Prix de marché</u>

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA Indosuez Wealth (France) détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CA Indosuez Wealth (France) utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CA Indosuez Wealth (France) enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du réglement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CA Indosuez Wealth (France) n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

1.3 Immobilisations

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le réglement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; Il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques

d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres Immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des Immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les Immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréclations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréclations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les Immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CA Indosuez Wealth (France), suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des Immobilisations : Immeubles, 25 ans ; agencements, 3 ou 10 ans ; mobilier de bureau, 10 ans ; matériel de bureau, 5 ans ; matériel roulant, 5 ans.

Le matériel Informatique est amorti de manière dégressive sur 3 à 5 ans et les logiciels Informatiques sur une durée allant de 12 mois à 5 ans selon leur durée d'utilisation estimée.

Enfin, les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

1.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les Intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

CA Indosuez Wealth (France) applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

1.6 Provisions

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

1.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.) & Provisions réglementées

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA Indosuez Wealth (France), à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

1.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

Risque de contrepartie sur les dérivés :

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de CA Indosuez Wealth (France).

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

1.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

1.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA Indosuez Wealth (France).

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe à la note 10.

1.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement du groupe CA Indosuez Wealth (France) du 20 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

1.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) a appliqué à compter du 1er janvier 2013, la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du Chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de cette recommandation, CA Indosuez Wealth (France) provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

CA Indosuez Wealth (France) a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation de la réglementation 2013-02.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

En 2009, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une convention d'assurance collective d'Indemnités de fin de carrière avec la société PREDICA-assurances de personnes.
La convention a pour objet :

- la constitution auprès de l'assureur d'un fonds collectif destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière légales ou conventionnelles dues par CA Indosuez Wealth (France) à ses salariés.
- la gestion de ce fonds,
- le remboursement des Indemnités de fin de carrière demandées par CA Indosuez Wealth (France) une fois l'an, majorées des éventuelles charges sociales patronales correspondantes, le montant du fonds collectif ne pouvant être utilisé pour un autre objet.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.
Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.
Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

1.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CA Indosuez Wealth (France).

1.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt. Au titre de l'exercice 2016, le montant du CICE s'est élevé à 250 milliers d'euros.

1.15 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

1.16 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 1 - BILANS COMPARES

(en milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur	Variations en %
Caisse , banques centrales	81 964	5 803	76 161	1312 44%
Opérations interbancaires et assimilées	105 358	117 865	-12 507	-10 61%
Opérations avec la clientèle	863 806	726 908	136 898	18.83%
Opérations sur titres	85 702	97 993	-12 291	-12.54%
Comptes de régularisation et actifs divers	150 276	189 200	1 076	0.57%
Participations, parts dans les entreprises liées	21 024	23 019	-1 995	-8 67%
Immobilisations	31 424	25 785	5 639	21.87%
ACTIF	1 379 554	1 186 573	192 981	16.26%

(en milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	86 135	160 784	-74 649	-46.43%
Opérations avec la clientèle	896 255	651 219	245 036	37.61%
Dettes représentées par un titre	18 500	6 600	11 900	180.30%
Comptes de régularisation et passifs divers	214 886	199 986	14 900	7.45%
Provisions	17 216	16 072	1 144	7.12%
Capitaux propres	146 562	151 912	-5 350	-3.52%
. Dont résultat de l'exercice	*18 927*	*26 508*	*-7 581*	*-28 60%*
PASSIF	1 379 554	1 186 573	192 981	16.26%

Le total du bilan s'élève à 1 380 M€ à fin 2016, à comparer à 1 187 M€ soit une augmentation de 193 M€ (+ 16,26 %). A l actif, nous constatons une augmentation des opérations avec la clientèle de + 136,9 M€, ainsi qu'une augmentation des dépôts en Banque Centrale de 76,1 M€.
Au passif, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 245 M€ alors que les dettes auprès des établissements de crédit ont baissé de 74,6M€. Le montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice atteint 127,6 M€ soit 9,25 % du montant du bilan .

NOTE 2 -OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 - Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	40 416	93 724	-53 308
Comptes et prêts à terme	64 883	24 134	40 749
Valeur brute	105 299	117 858	-12 559
Créances rattachées	59	7	52
Encours total	105 358	117 865	-12 507

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

(en millions d'Euros)

Créances	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	40.4				40 4	0 1	40 5	93 7
Sous-total	40 4	0 0	0.0	0.0	40.4	0.1	40.5	93.7
Comptes et prêts à terme	64 9		-	-	64 9		64 9	24 1
VALEURS NETTES AU BILAN	105 3	0 0	0 0	0.0	105 3	0 1	105 4	117.8

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM TOM)	101 7	116 3
Autres pays de l'UE	1 8	0 2
Afrique et Moyen Orient		
Autres pays	1 8	1 3
Total Brut	105 3	117.8
Créances rattachées nettes	0 1	
Valeurs nettes au bilan	105.4	117.8

NOTE 2 -OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 -Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	1 119	783	336
Comptes et emprunts à terme	85 000	160 000	-75 000
Valeur brute	86 119	160 783	-74 664
Dettes rattachées	16	1	15
VALEURS AU BILAN	86 135	160 784	-74 649

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes des établissements de crédit est la suivante

(en millions d'Euros)

DETTES	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	1 11				1 12	0 02	1 14	0 79
Sous-total	1.12	0.00	0 00	0 00	1.12	0.02	1.14	0.78
Comptes et emprunts à terme	60 00	25 00			85 00	0 00	85.00	160 00
VALEURS AU BILAN	61 12	25 00	0.00	0 00	86,12	0 02	86.14	160.78

NOTE 3 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.1 - Créances sur la clientèle (en milliers d'Euros)

	31/12/2014	31/12/2013	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	55 827	46 014	9 793
Autres concours à la clientèle	806 260	679 750	126 510
Valeur brute	862 087	725 764	136 303
Dépréciations	-1 186	-1 203	17
Valeur nette	860 901	724 561	136 320
Créances rattachées	2 906	2 317	579
Encours total	863 806	726 908	136 899

Sur la base des capitaux de fin d'année, le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 863,8 M€ contre 725,8 M€ en augmentation de + 136,9 M€ (+ 18,81 %). Les "Autres concours à la clientèle" sont en progression de + 126,5 M€, traduisant notamment le développement régulier des crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales.

(en milliers d'Euros)

	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture sur risques	% de couverture sur créances douteuses
Ménages	548 663	525	-492	0.1	93.7
Entreprises financières	1 602			0.0	
Autres entreprises non financières	177 120	694	-694	0.4	100.0
TPE et Professionnels	136 420			0.0	
TOTAL	863 806	1 219	-1 186	0.1	97.3

NOTE 3 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.1 - Créances sur la clientèle (suite)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

(en millions d'Euros)

CREANCES	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Autres concours à la clientèle	141 2	393 7	237 3	34 1	806 3	3 7	809 0	681 8
Sous-total	141.2	393.7	237.3	34.1	806 3	3 7	809 0	681.8
Comptes ordinaires débiteurs	55 8				55 8	0 2	56 0	46 3
Dépréciations	-1 2				-1 2		-1 2	-1 2
VALEURS NETTES AU BILAN	195.8	393.7	237.3	34 1	860.9	2 9	863 8	726.9

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM TOM)	834 0	685 7
Autres pays de l'UE	9 4	14 5
Afrique et Moyen Orient	17 1	21 2
Autres pays	1 8	3 4
Total Brut	862 3	725.8
Créances rattachées nettes	2 9	2 3
Dépréciations	-1 2	-1 2
Valeurs nettes au bilan	863 8	726 9

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3. 2 - Dépôts de la clientèle

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	151 418	120 104	31 314
Autres dettes			
A vue	648 971	440 114	208 857
A terme	95 499	90 526	4 973
Oettes rattachées	368	475	-107
Encours total	896 255	651 219	245 036

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 896,3 M€ à la fin de l'exercice 2016, à comparer à 651,2 M€ en 2015 en augmentation de 245 M€. Les principales évolutions par catégorie de dépôts sont les suivantes : les comptes d'épargne à régime spécial augmentent de 31,3 M€ (+ 26 %), les comptes à vue créditeurs sont en progression de 208,9 M€ (+ 47 %) et les comptes à terme augmentent de 5 M€ (+ 5 %).

(en millions d'€uros)

	31/12/2016	31/12/2015
Ménages	450.4	320.2
Entreprises financières	172.7	91.4
Autres entreprises non financières	244.4	217.1
TPE et Professionnels	28.5	22.0
Administrations centrales		
TOTAL	895.9	650.7
Oettes rattachées	0.4	0.5
Encours total	896.3	651.2

NOTE 8 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 8.1 Détails de la clientèle (passif)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

(en millions d'Euros)

En cours	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à régime spécial	251.8				251.8	0.5	252.3	220.5
Autres dépôts de la clientèle	92.9	2.6			95.5	0.4	95.8	92.2
Comptes à vue créditeurs	649.0				649.0		649.0	438.5
VALEURS AU BILAN	993.7	2.6	0.0	0.0	996.3	0.9	997.2	751.2

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015
France (y compris DOM-TOM)	729.0	475.8
Autres pays de l'UE	44.7	34.2
Autres pays d'Europe	10.9	17.3
Amérique du Nord	3.8	10.9
Amériques Centrale et du Sud	14.8	6.7
Afrique et Moyen Orient	80.2	90.4
Asie et Océanie	11.3	18.0
Total	895.9	654.7
Dettes rattachées	0.4	0.5
Valeurs au bilan	896.3	655.2

NOTE 4 - OPERATIONS SUR TITRES

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 565	97 531	-11 966
Actions et autres titres à revenu variable	8	8	0
Valeur nette	85 573	97 539	-11 966
Créances rattachées	129	454	-325
TOTAL	85 702	97 993	-12 291

Les différentes composantes et valeurs du portefeuille-titres sont données ci-dessous : (en milliers d'Euros)

Détail du portefeuille	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs de marché 2016
Obligations			0	0
. Titres de créances négociables			0	0
. Billets de trésorerie			0	0
Parts OPCVM			0	
TITRES DE TRANSACTION	0	-	0	0
Obligations	35 667	-102	35 565	35 925
Bons du trésor	50 000		50 000	50 228
TCN			0	
Parts OPCVM	8		8	9
TITRES DE PLACEMENT	85 675	-102	85 573	86 162
TOTAL GENERAL	85 675	-102	85 573	86 162
(dont titres cotés)	*35 667*			

NOTE 5 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 5 - 1 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Comptes de règlements	2 018	150	1 869
Débiteurs divers	44 055	52 392	-8 337
Produits à recevoir	52 771	57 311	-4 560
Charges constatées d avance	3 140	2 068	1 072
Autres comptes de régularisation et instruments condit onnels achetés	88 292	77 259	11 032
TOTAL	190 276	189 200	1 077

Un montant de 64 K€ au titre de la contribut on au Fonds de Garantie et de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Garantie et de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

NOTE 5 -2 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Comptes de règlements	90	7 338	-7 248
Créditeurs divers	48 823	50 759	-1 936
Charges à payer	72 536	63 731	8 825
Produits perçus d'avance			0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	93 437	78 178	15 260
TOTAL	214 886	199 988	14 901

NOTE 6 -DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Titres de créances négociables	18 500	6 600	11 900
Bons de ca sse			0
Va'eur brute	18 500	6 600	11 900
Dettes rattachées			0
VALEURS AU BILAN	18 500	6 600	11 900

Les dettes représentées par un titre sont des certificats de dépôt émis par la bar que.

Analyse par durée résiduelle
La ventilation par durée restant à courir des dettes représentées par un titre est la suivante :

(en mill ons d'Euros)

DETTES	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances négociables	3 5	15 0			18 5		18 5	6 6
Sous-total	3.5	15.0	0.0	-	18 5	0.0	18 5	6 6
Bons de caisse								
VALEURS AU BILAN	3.5	15.0	0.0	-	18.5	0.0	16.5	6.6

NOTE 7 -1 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

(en milliers d'€uros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	20 596	22 329	-
Participations et autres titres détenus à long terme	1 196	1 466	-270
Valeur brute	21 792	23 795	-2 003
Dépréciations	-768	-776	8
Valeur nette	21 024	23 019	-1 995

La valeur nette s'élève à 21 M€ avec une baisse de 2 M€ par rapport à 2015 suite à la liquidation de Lederlex et la fusion par voie de TUP de la SCI 20 rue de la Baume avec CA Indosuez Wealth (France) en juillet 2016.

L'évolution des dépréciations sur titres s'analyse ainsi : (en milliers d'€uros)

	Situation au 01.01.2016	Dotations	Reprises	Situation au 31.12.2016
Dépréciations sur titres	776		-8	768

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du code de commerce qui institue l'obligation aux établisements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014, nous vous confirmons que la banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

• VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

ations corporelles et incorporelles

s d'euros)	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
sations corporelles					
rutes	22 331	1 702	-77		23 956
ements et dépréciations	-12 198	-2 262			-14 460
NETTE AU BILAN	10 133	-560	-77	0	9 496
sations incorporelles					
rutes	32 661	6 930			39 591
ements et dépréciations	-17 009	-654			-17 663
NETTE AU BILAN	15 652	6 276	0	0	21 928
	25 785	5 716	-77	0	31 424

tation de la valeur brute des immobilisations corporelles est principalement due à des agencements et installations complémentaires réalisées dans le nouveau siège social et dans les e l'agence de Marseille.

ntation de la valeur brute des immobilisations incorporelles est principalement liée au changement du système d'information.

NOTE 8 . PROVISIONS

(en milliers d Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Pro Asions	17 216	16 072	1 144

Le tableau ci-après fourn t l'analyse de l évolution pour chaque rubrique :

	Situation au 01/01/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Situation au 31/12/2016
Engagements de retraite et assim lés	6 70:	607				7 308
Autres engagements sociaux	1 410	486	-89			1 807
Restructurations	0	750				750
Autres litiges et risques opérat onnels	6 842	1 235	-388	-1 569		6 120
Participations	1 064	141	-1	-2		1 202
Autres provisions	55			-26		29
TOTAL PROVISIONS	16 072	3 219	-478	-1 597	0	17 216

La méthode de calcul de la prime d ancienneté a fa t l'objet d un ajustement
L a provision de restructuration est l ée à l'évolut on du sytème d'information

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€uros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Capital	82 949	82 949	0
Primes d'émission	21 968	21 968	0
Reserve légale	8 295	8 295	0
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	13 337	11 106	2 231
Résultat de l'exercice	18 927	26 508	-7 581
TOTAL	**146 562**	**151 912**	**-5 350**

Les fonds propres sont en augmentation de 2,2 M€ (hors résultat de l'exercice) par rapport à l'an dernier. Cette variation s'explique par l'affectation d'une partie du résultat en report à nouveau 2015.

ACTIONNARIAT :	31/12/2016
CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	99.99%
ADMINISTRATEURS	0.01%
TOTAL	100.00%

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (*hors opérations en devises*)

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
. ouvertures de crédits confirmés	85 734	95 359
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	25 000	25 000
D'ordre de la clientèle		
. cautions, avals, autres garanties	49 552	41 473
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	184 001	103 645

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		18 294
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	20 513	756
Reçus de la clientèle		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	4 484	22 674

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN SUR OPERATIONS EN DEVISES

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	
	A recevoir	A livrer
OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		15 609
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	87 973	87 973

NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d Euros)

MARCHES OE GRE A GRE	31/12/2016 Encours notionnel	31/12/2016 Total juste valeur	31/12/2015 Encours notionnel	31/12/2015 Total juste valeur
OPERATIONS OE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	150 814	148 625	81 313	79 865
Preteur				
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap				
OPERATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Preteur				
Emprunteur				
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap	-1 404	-1 390	-13 837	-13 589
- Vente de Cap	1 404	1 388	13 837	13 547

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2016 :

Nombre d 'opérations traitées en 2016	
Dont :	57
- Swaps de taux d intérêts	50
- Caps	7

NOTE 12 - TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	10 950	8 431	2 519	29.9%
Commissions nettes	84 681	84 331	350	0.4%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	58	62	-4	-6.5%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	-49	-19	-30	157.9%
Revenus des actions	8 747	13 442	-4 695	-34.9%
Autres produits nets d'exploitation	1 389	1 658	-269	-16.2%
PRODUIT NET BANCAIRE	105 776	107 905	-2 129	-2.0%
Charges générales d'exploitation	-78 869	-76 247	-2 622	3.4%
Dotations aux amortissements	-2 916	-2 660	-256	9.6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-81 785	-78 907	-2 878	3.6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 991	28 998	-5 007	-17.3%
Coût du risque	387	66	321	486.4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 378	29 064	-4 686	-16.1%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	489	7	482	++
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	24 867	29 071	-4 204	-14.5%
Impôt sur les bénéfices	-5 940	-2 563	-3 377	131.8%
RESULTAT NET	18 927	26 508	-7 581	-28.6%

Le bénéfice de l'exercice est de 18,9 M€ et représente 12,92 % des capitaux propres.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 2,0 % : 105,8 M€ versus 107,9 M€. Retraité du dividende exceptionnel de 8,3 M€ perçu en 2015 de la SCI 20 rue de la Baume, le PNB 2015 se situerait à 99,6 M€.
Le PNB 2016 comprend un dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion de 8,7 M€ contre 5,1 M€ au titre de l'exercice 2015.
Le produit net des intérêts est en hausse de 29,9 % pour s'établir à 11,0 M€ à fin décembre 2016, et les commissions nettes progressent de 0,4 % à 84,7 M€.

L'évolution maîtrisée des charges d'exploitation (+ 3,6 %) porte le niveau du coefficient d'exploitation à 77,3 % en 2016, contre 73,1 % en 2015 (+ 4,2 points, mais -1,9 point en excluant le dividende exceptionnel 2015 de la SCI 20 rue de la Baume).

Le résultat brut d'exploitation ressort à 24,0 M€.

NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Commissions nettes	84 681	84 331	350
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	10 959	8 474	2 485
Revenus des actions	8 747	13 442	-4 695
Autres produits nets d'exploitation	1 389	1 658	-269
PRODUIT NET BANCAIRE	**105 776**	**107 905**	**-2 129**

Le produit net bancaire affiche en 2016 une diminution de 2,1 M€ par rapport à 2015 (-2,0%) .

La stabilité des commissions (+ 0,4 M€, soit + 0,4 %) intervient après la forte progression (+ 8,8 %) enregistrée en 2015. Leur maintien à ce niveau traduit la poursuite de performances des forces commerciales. Globalement, la part des commissions dans le produit net bancaire représente 80,1 % en 2016, contre 78,2 % en 2015.

Le produit net d'intérêts et les résultats sur activités financières augmentent de 2,5 M€ (+ 29,3 %), en liaison avec la hausse des encours de crédits et la réalisation de certaines opérations innovantes sur dépôts de la clientèle.

En 2016, le dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion s'élève à 8,7 M€ (contre 5,1 M€ en 2015). Rappelons qu'un dividende exceptionnel issu de la plus-value de cession de l'immeuble du Siège social réalisée en 2014 avait été encaissé en 2015 du fait de notre participation dans la SCI 20 rue de la Baume pour 8,3 M€ .

Les autres produits nets d'exploitation concement essentiellement des conventions de services assurés par la Banque.

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 14.1 FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Salaires et traitements	31 638	30 130	1 508
Charges sociales	14 698	14 366	332
Intéressement & Participation	2 606	2 510	96
Impôts et taxes sur rémunérations	5 563	5 386	177
FRAIS DE PERSONNEL	**54 505**	**52 392**	**2 113**

Les frais de personnel croissent de 2,1 M€ (+ 4,0 %). Les effectifs dédié à la Banque évoluent de 408 personnes au 31 décembre 2015 à 414 personnes au 31 décembre 2016. Les taux de charges sur salaires sont restés très stables. La participation et l'intéressement des salariés calculés au titre de l'année 2016 s'élèvent à 2,6 M€.

Un compte spécifique « Autres charges sociales » a été créé afin d'enregistrer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi . L'estimation du CICE au 31 décembre 2016 (250 K€) a été comptabilisée au crédit de ce compte de charge en contrepartie du compte de « Produits à recevoir IS ». Il n'y a pas de divergence entre les écritures dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés .

NOTE 14.2 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Impôts et taxes	1 763	1 929	-166
Autres frais administratifs	22 601	21 926	675
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	**24 364**	**23 855**	**509**

Les autres frais administratifs intègrent en 2016 des coûts liés aux études du projet de migration du système d'information de la Banque , et une anticipation de charges pour non-valeurs liées à cette migration .

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

NOTE 14.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2016	31/12/2015	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	2 262	1 954	308
Dotations sur immobilisations incorporelles	654	706	-52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**2 916**	**2 660**	**256**

NOTE 15 - COUT DU RISQUE

(en milliers d'Euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Coût ou (produit) net sur créances douteuses	(17)	(2)
Résultat net sur du hors-bilan clientèle	(508)	(725)
Résultat net sur autres provisions pour risques et charges	138	651
COUT (ou GAIN) NET DE L'EXERCICE	(387)	(66)

En 2016, le produit des risques soldés ou réduits en faveur de la Banque (dont 4 dossiers supérieurs à 0,1 M€) a été plus élevé que le coût des risques nouveaux ou supplémentaires (dont 1 dossier provisionné au delà de 0,1 M€) .

Le tableau ci-après détaille les différents mouvements constitutifs du coût du risque.

CREANCES / HORS-BILAN (en milliers d'Euros)	Pertes de créances	Utilisations	Dotations	Reprises	Rentrées de créances	TOTAL
Créances douteuses						
Clientèle (Crédits, titres)			277	(294)		(17)
Clientèle (hors-bilan)	18	(18)	943	(1 451)		(508)
Sous-total 1	***18***	***(18)***	***1 220***	***(1 745)***		***(525)***
Risques et charges						
Pertes de filiales			141	(3)		138
Autres risques						0
Sous-total 2	***0***		***141***	***(3)***		***138***
COUT (ou GAIN) OU RISQUE 2016	**18**	**(18)**	**1 361**	**(1 748)**		**(387)**

Le taux de couverture globale des créances douteuses de la Banque s'élève à 97,6%, sans tenir compte des garanties détenues sur certains dossiers.

NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

ACTIFS IMMOBILISES (en milliers d'Euros)	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises	TOTAL
GAINS NETS	-57	539		7	489

Les moins values concernent essentiellement la Transmission Universelle de Patrimoine de la SCI 20, rue de la Baume , réalisée en faveur de la Banque en 2016 , et les plus values sont issues de la cession d œuvres d'art .

NOTE 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôt sur les sociétés	-5 940	-2 563

La Banque fait partie depuis le 1er janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le montant brut des jetons de présence versé en 2016 au titre de l'exercice aux administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s'élève à 27 154 Euros

I) *DIVIDENDES*

Le 15 Juin 2016 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 20,2 millions d'Euros au titre de l'exercice 2015

Le 15 Juin 2015, CA Indosuez Private Banking a distribué un dividende de 29,5 millions d'Euros au titre de l'exercice 2014

Le 20 Juin 2014, CA Indosuez Private Banking a distribué un dividende de 12,6 millions d'Euros au titre de l'exercice 2013

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires et provisions sur honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2016 s'élève à :

- Cabinet ACA NEXIA : 125 240 Euros
- Cabinet EY : 125 261 Euros

NOTE 20 RATIO DE GESTION

Ratio de liquidité

A la demande de l'ACPR, le coefficient de liquidité n'a plus été transmis aux autorités de tutelle à compter du dernier trimestre 2015.

Depuis juin 2014, CA Indosuez Wealth (France) a produit mensuellement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). Ce dernier ressort à 116 % au 31 décembre 2015 pour un objectif réglementaire de 70 %. Conformément aux instructions du Groupe, le seuil minimum de 100 % a été respecté chaque mois sur l'année 2016

Concernant le ratio de liquidité à long terme NSFR (Net Stable Funding Ratio), CA Indosuez Wealth (France) produit et communique à l'ACPR un ratio trimestriel depuis le 31 mars 2014. Rappelons que celui-ci devra être supérieur à 100% à compter du 1er janvier 2018. Sur la base des pondérations fournies par le Groupe, le ratio ressort à 136 % au 31 décembre 2016.

NOTE 22 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'Euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote-part du capital %	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Prêts et avances	cautions et avals	CA OU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital										
1 - Filiales										
CA Indosuez Gestion	11 037	19 230	100 00	20 588	20 588	-		30 712	10 071	8 661
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1 - Filiales non reprises en A										
Filiales françaises (2)				8	0					0
2 - Participations non reprises en A										
Participations françaises (2)				1 196	428					0

(1) Hors résultat de l'exercice
(2) Dont entreprises dont CA Indosuez Wealth (France) est associée indéfiniment responsable
SEP Aubin-Colombier

(*) *Chiffres 2016 non communiqués*

Copie certifiée conforme
le 23/5/2017
Olivier Toussaint
Directeur général

Auditeurs & Conseils Associés
Membre de Nexia International
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A. au capital de € 702.200

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

CA Indosuez Wealth (France)

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CA Indosuez Wealth (France), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède systématiquement, à chaque clôture, a un test de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1.3 donne une information appropriée.

- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui porte notamment sur la valorisation des instruments financiers évalués à leur juste valeur, les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres, les provisions et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 14 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs & Conseils Associés *Membre de Nexia International*	ERNST & YOUNG et Autres
Olivier Juramie	Valérie Meeus
	Claire Rochas

BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
CAISSE, BANQUES CENTRALES	81 963	5 903
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	14	248
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	29	93
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	101 795	116 240
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	106 315	122 875
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	865 756	728 253
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	10 186	11 943
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	115 112	111 907
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 497	10 134
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 503	29 253
TOTAL DE L'ACTIF	1 326 170	1 136 749

BILAN PASSIF

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	101	623
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	2 218	1 540
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	86 225	160 866
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	883 883	637 794
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	18 501	6 600
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	5 295	2 128
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	138 491	133 967
PROVISIONS	18 581	17 181
TOTAL DES DETTES	1 153 295	960 699
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	172 875	176 050
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	48 072	52 122
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-1 239	-935
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 124	19 945
TOTAL DU PASSIF	1 326 170	1 136 749

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2016

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	12 723	10 974
Intérêts et charges assimilées	-3 345	-3 249
Commissions (produits)	178 073	171 237
Commissions (charges)	-62 843	-59 683
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 480	573
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30	49
Produits des autres activités	425	986
Charges des autres activités	-533	-1 261
PRODUIT NET BANCAIRE	**126 010**	**119 628**
Charges générales d'exploitation	-92 681	-87 472
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 941	-2 684
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**30 388**	**29 470**
Coût du risque	524	833
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30 912**	**30 303**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	539	9
RESULTAT AVANT IMPOT	**31 451**	**30 312**
Impôts sur les bénéfices	-10 327	-10 367
RESULTAT NET	**21 124**	**19 945**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**21 124**	**19 945**
Résultat par action (en €uros)	3.82	3.61

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 966

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2016

(en milliers d'euros) *Notes*	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	**21 124**	**19 945**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-104	-893
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**-104**	**-893**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	35	308
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**-69**	**-585**
Gains et pertes sur écarts de conversion	-358	-507
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	**-358**	**-507**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	123	176
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**-235**	**-331**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**-304**	**-916**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**20 820**	**19 029**
Dont part du Groupe	**20 820**	**19 029**
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

(1) la "Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de CA Indosuez Wealth (France).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**82 949**	**21 968**	**0**	**61 367**	**-19**	**0**	**166 265**	**0**	**166 265**
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2015				-42 969			-42 969		-42 969
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				13 439			13 439		13 439
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-8 277			-8 277		-8 277
Mouvements liés aux paiement en actions							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	***0***	***0***	***-37 807***	***0***	***0***	***-37 807***	***0***	***-37 807***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	***0***	***0***	***0***	***0***	***-916***	***0***	***-916***	***0***	***-916***
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat 2015				0		19 945	19 945		19 945
Autres variations				6 562			8 562		8 562
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**82 949**	**21 968**	**0**	**52 122**	**-935**	**19 945**	**176 049**	**0**	**176 049**
Affectation du résultat 2015				19 945		-19 945	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2016	**82 949**	**21 968**	**0**	**72 067**	**-935**	**0**	**176 049**	**0**	**176 049**
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2016				-32 938			-32 938		-32 938
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				8 661			8 661		8 661
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				282			282		282
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***0***	***0***	***0***	***-23 995***	***0***	***0***	***-23 995***	***0***	***-23 995***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	***0***	***0***	***0***	***0***	***-304***	***0***	***-304***	***0***	***-304***
Quote-part dans les variations de CP hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat 2016				0		21 124	21 124		21 124
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**82 949**	**21 968**	**0**	**46 072**	**-1 239**	**21 124**	**172 674**	**0**	**172 674**

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat avant impôts	31 451	30 312
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 941	2 683
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 279	-1 397
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-483	-9
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	6 353	3 494
= *Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements*	10 090	4 771
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-81 212	-1 828
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	109 204	-34 317
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	24 069	44 126
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 598	10 164
- Impôts versés	-5 244	-11 430
= *Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles*	42 219	6 655
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	83 760	41 738
+/- Flux liés aux participations (1)	*1 878*	*8 277*
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	*-8 015*	*-2 864*
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-6 137	5 413
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-24 277	-29 530
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	-24 277	-29 530
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	53 346	17 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	120 023	102 404
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	5 803	4 712
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	114 220	97 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	173 211	120 023
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	81 963	5 803
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 248	114 220
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	53 168	17 619

* composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées tel que détaillé en note 5.1

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 24 277 milliers d'euros pour l'année 2016

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France) y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du réglement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : - IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits - IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels - IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations Incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des Immobilisations corporelles et Incorporelles - IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1)
Amendement IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1er février 2015 (1)

Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations Incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement - IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers - IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle - IAS 34 Information financière intermédiaire : Clarification sur l'emplacement possible des autres Informations à fournir	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016 1er janvier 2016
Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016

(1) Soit à partir du 1er Janvier 2016 dans le Groupe.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.
Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union	Date de 1ère application

	européenne	obligatoire : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients - Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires -	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er Janvier 2018
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018

Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, CA Indosuez Wealth (France) n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
  - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
  - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interests' ou test 'SPPI') ;

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test 'SPPI'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test SPPI.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test SPPI indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test SPPI et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('Expected Credit Losses' ou 'ECL') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie

financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.
La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point In Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('Loss Given Default' ou 'LGD').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1ère étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3ème étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3ème phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, CA Indosuez Wealth (France) s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des Instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

CA Indosuez Wealth (France) fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, CA Indosuez Wealth (France) a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, CA Indosuez Wealth (France) a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test SPPI.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intègreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

- Transition
-

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, CA Indosuez Wealth (France) ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les Interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IAS8, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1er janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1er janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, CA Indosuez Wealth (France) utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte

de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Titres à l'actif**

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par CA Indosuez Wealth (France).

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille géré en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminables que CA Indosuez Wealth (France) a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que CA Indosuez Wealth (France) a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraine l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

CA Indosuez Wealth (France) n'a pas procédé à des reclassements d'actifs financiers tels que définis par la norme IAS 39 en 2015. L'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.
Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- <u>Dépréciations sur base individuelle</u>

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- <u>Dépréciations sur base collective</u>

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, CA Indosuez Wealth (France) peut constater à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- <u>Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois</u>

Dans le cadre de la réglementation bâloise, CA Indosuez Wealth (France) détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés

financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entrainant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnait trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre Instrument de dette/capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un Instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un Intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle». L'évaluation Initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.
Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

✓ Instruments dérivés

Les Instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un Investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dés l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite carve out).
De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.
La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

  - Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) intègre dans le calcul de la juste valeur, l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Les impacts calculés étant peu significatifs (inférieurs à 5 milliers d'€uros), l'application de la norme IFRS 13 n'a pas de matérialité sur le résultat et sur les capitaux propres de la période.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- Les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, CA Indosuez Wealth (France) compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✔ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✔ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou

- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➢ **Provisions (IAS 37 et 19)**

CA Indosuez Wealth (France) identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.
Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus, après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une assurance auprès de Prédica.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de CA Indosuez Wealth (France), présents à la clôture de l'exercice.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

➢ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur

comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par CA Indosuez Wealth (France) au titre de ces plus ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des Impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

    a) soit sur la même entité imposable,

    b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des

charges de personnel.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Fonder	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➢ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

  a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
  Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

  i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

  b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➢ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.
En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées» et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS11 et IAS28. CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➢ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous contrôle conjoint et sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat (consolidés).

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
-
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. *Informations significatives de l'exercice*

2.1 Événements significatifs de la période

➢ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2016**

Néant

➢ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2016**

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2016, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

Participations

2.3 Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenus variables représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(En milliers d'€uros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
LEDERLEX SA (1)	0	0 00%	198	47.19%
OSEO/ SOFARIS	131	0 01%	131	0.01%
VALBAUME IMMOBILIER	0	100 00%	0	100.00%
SCI 20 RUE DE LA BAUME (2)	0	0 00%	1 733	100.00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1.00%	0	0.00%
LESICA	92	2.00%	92	2.00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30.15%	8	30.15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0 25%	10	0.25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	**241**	**-**	**2 172**	**-**

(1) LEDERLEX a été liquidée en novembre 2015. Le boni de liquidation a été perçu en juillet 2016.
(2) La SCI 20 Rue de la Baume a été fusionnée par TUP avec CA Indosuez Wealth (France) en juillet 2016

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion , chapitre " facteurs de risque " comme le permet la norme IFRS7 . Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers .

Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

Exposition maximale au risque crédit

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14	248
Instruments dérivés de couverture	29	93
Actifs disponible à la vente	101 795	116 240
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	106 315	122 875
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	865 756	728 253
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	**1 073 909**	**967 709**
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	85 734	95 359
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	74 552	86 472
Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan	**160 286**	**181 831**
TOTAL Exposition nette	**1 234 195**	**1 129 540**

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

rêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

	31.12.2016				
n milliers d'Euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
dministrations centrales					0
anques centrales					0
tablissements de crédit	106 315				106 315
stitutions non établissements de crédit					0
randes entreprises	179 416	694	-694		178 722
lientèle de détail	687 526	525	-492		687 034
otal *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071
aleurs au bilan					972 071

Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 KEuros

	31.12.2015				
n milliers d'Euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
dministrations centrales					0
anques centrales					0
tablissements de crédit	122 875				122 875
stitutions non établissements de crédit					0
randes entreprises	154 457	735	-692		153 765
lientèle de détail	574 999	569	-511		574 488
otal *	852 331	1 304	-1 203	0	851 128
aleurs au bilan					851 128

Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 KEuros

es opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	14 398	11 202
Clientèle de détail	71 336	84 157
Total	**85 734**	**95 359**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale		
Grandes entreprises	42 545	33 634
Clientèle de détail	32 007	32 838
Total	**74 552**	**66 472**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Administrations centrales		
Grandes entreprises	404 741	295 131
Clientèle de détail	479 142	342 663
Total valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

L'état présente la concentration par agent économique des dettes envers la clientèle de l'entité, pour les montants en principal.

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	941 409	1 148	-1 132		940 277
Autres pays de l'Union Européenne	8 176	54	-54		8 122
Autres pays d'Europe	1 851				1 851
Amérique du Nord	22	2			22
Amériques Centrale et du Sud	3 313				3 313
Afrique et Moyen-Orient	17 186	17			17 186
Asie et Océanie (hors Japon)	502				502
Japon	798				798
Organismes supranationaux					0
Total *	973 257	1 219	-1 186	0	972 071

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 KEuros

(en milliers d'Euros)	31.12.2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	812 769	1 248	-1 149		811 620
Autres pays de l'Union Européenne	11 982	54	-54		11 928
Autres pays d'Europe	2 023				2 023
Amérique du Nord	128	2			128
Amériques Centrale et du Sud	2 880				2 880
Afrique et Moyen-Orient	21 380				21 380
Asie et Océanie (hors Japon)	108				108
Japon	1 061				1 061
Organismes supranationaux					0
Total *	852 331	1 304	-1 203	0	851 128

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 KEuros

L'exposition au risque de crédit est mesurée dans cet état qui présente la concentration par zone géographique de l'activité de crédit de l'entité, selon la ventilation SURFI : les encours bruts sont d'abord repris, puis les encours dépréciés sur base individuelle, puis les dépréciations individuelles sur ces encours et le total ventilé des encours nets. Le solde non ventilé des créances rattachées et des dépréciations collectives y est ensuite additionné pour obtenir la valeur nette au bilan.

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	84 956	94 681
Autres pays de l'Union Européenne	549	462
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud	32	
Afrique et Moyen-Orient	197	216
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	**85 734**	**95 359**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 461	39 741
Autres pays de l'Union Européenne	26 606	25 979
Autres pays d'Europe	235	235
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		517
Asie et Océanie (hors Japon)	250	
Japon		
Total	**74 552**	**66 472**

L'état présente la concentration par zone géographique des engagements donnés par l'entité à la clientèle, selon la ventilation SURFI, en distinguant les engagements de financement des engagements de garantie.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
France (y compris DOM-TOM)	718 263	462 017
Autres pays de l'Union Européenne	37 752	46 965
Autres pays d'Europe	10 965	8 491
Amérique du Nord	4 752	5 298
Amériques Centrale et du Sud	22 422	20 493
Afrique et Moyen-Orient	81 690	87 201
Asie et Océanie (hors Japon)	6 301	5 704
Japon	1 738	1 625
Total valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

Les montants communiqués incluent les dettes rattachées

L'état présente la concentration par zone géographique des dettes envers la clientèle de l'entité, selon une ventilation SURFI, pour les montants en principal.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'Euros)	31.12.2016 Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31.12.2016 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres						92	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	34	-1 186
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	0	-694
Clientèle de détail					0	34	-492
Total	0	0	0	0	0	126	-1 962
Garanties non affectées							

(en milliers d'Euros)	31.12.2015 Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31.12.2015 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres						92	-776
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	101	-1 203
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	43	-692
Clientèle de détail					0	58	-511
Total	0	0	0	0	0	193	-1 979
Garanties non affectées							

Risque de marché

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	14	0	15	29	93
. Futures							0	0
FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				14		15	29	93
Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
Dérivés sur métaux précieux							0	0
Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	14	0	15	29	93
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	14	0	15	29	93

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540
Futures							0	0
. FRA							0	0
Swaps de taux d'intérêts				270	903	1 045	2 218	1 540
Options de taux							0	0
Caps-floors-collars							0	0
Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
Dérivés de crédits							0	0
Autres							0	0
Sous total	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	270	903	1 045	2 218	1 540

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	14	0	14	248
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars					14		14	248
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	0	14	0	14	248
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	14	0	14	248

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

(en milliers d'Euros)	31.12.2016							31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0	16	0	16	290
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars					16		16	290
. Autres instruments conditionnels							0	0
Instruments de devises et or	0	0	0	85	0	0	85	333
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				85			85	333
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	0	0	0	85	16	0	101	623
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	85	16	0	101	623

Les Durées Restant à Courir des instruments dérivés présentées permettent de donner une information sur le risque de marché en présentant les flux de trésorerie futurs et en mettant en perspective la synchronisation des échéances respectives des instruments actifs et passifs.

Opérations sur instruments dérivés ; montant des engagements

(en milliers d'€uros)	31.12.2016 Total encours notionnel	31.12.2015 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	153 622	108 987
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	150 814	81 313
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	2 808	27 674
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	34 863	17 332
. Opérations fermes de change		
. Options de change	34 863	17 332
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	**188 485**	**126 319**
. Opérations de change à terme	175 173	151 664
Total	**363 658**	**277 983**

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'Euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 237 336	1 150 285	1 083 002	1 005 471
JPY	926	936	2 061	1 992
USD	67 586	145 929	43 711	114 574
AUTRES DEVISES	1 382	2 205	347	2 042
AUTRES DEVISES DE L'Unio	18 941	26 815	7 628	12 670
Total bilan	1 326 170	1 326 170	1 136 749	1 136 749

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	106 315				106 315
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	199 839	393 685	237 292	36 125	866 942
Total	**306 154**	**393 685**	**237 292**	**36 125**	**973 257**
Dépréciations					-1 186
Valeurs nettes au bilan					**972 071**

(En milliers d'Euros)	31.12.2015				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	122 875				122 875
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	162 171	326 744	204 006	36 535	729 456
Total	**285 046**	**326 744**	**204 006**	**36 535**	**852 331**
Dépréciations					-1 203
Valeurs nettes au bilan					**851 128**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'€uros)	31.12.2016				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 225	25 000			86 225
Dettes envers la clientèle	881 242	2 641			883 883
Total	**942 467**	**27 641**	**0**	**0**	**970 108**
Valeur au bilan					**970 108**

(En milliers d'€uros)	31.12.2015				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 866	100 000			160 866
Dettes envers la clientèle	627 508	10 286			637 794
Total	**688 374**	**110 286**	**0**	**0**	**798 660**
Valeur au bilan					**798 660**

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

Dettes représentées par un titre & Dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	3 501	15 000				18 501
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	3 501	15 000	0	0		18 501
Valeur au bilan						18 501
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'Euros)	31.12.2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	5 000	1 600				6 600
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	5 000	1 600	0	0		6 600
Valeur au bilan						6 600
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'Euros)	31.12.2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché ».

(en milliers d'Euros)	31.12.2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

3.4. Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Relation de couverture

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313
Taux d'intérêt	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Instruments de Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	29	2 218	150 814	93	1 540	81 313

3.5. Risques opérationnels

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	335	222
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	10 165	8 922
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	737	1 827
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 486	3
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	12 723	10 974
Sur opérations avec les établissements de crédit	-957	-1 659
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	-1 404	-944
Sur dettes représentées par un titre	-7	-33
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-977	-613
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-3 345	-3 249

(1) dont 3 milliers d'Euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 5 milliers au 31 décembre 2015

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-19	-19		-16	-16
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	1 549		1 549	1 377		1 377
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	4 056	-142	3 914	6 048	-1 613	4 435
Sur opérations sur instruments dérivés et autres	5 252	-616	4 636	4 729	-494	4 235
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	106 355	-62 066	44 289	105 500	-57 560	47 940
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	60 861		60 861	53 583		53 583
Produits nets des commissions	178 073	-62 843	115 230	171 237	-59 683	111 554

4.3. Gains ou pertes nets aur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par natura	58	63
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 422	510
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-601	-335
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	601	335
Gains ou pertes nets eur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**1 460**	**573**

L'état présente le détail du poste "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par résultat" du compte de résultat, selon une décomposition par élément constitutif de la rubrique, et en distinguant les +/- values latentes sur des IF à la JV par résultat par option et par nature.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	601	-601	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	601		601
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-601	-601
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	601	-601	0

(en milliers d'Euros)	31.12.2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	335	-335	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		-335	-335
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	335		335
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	335	-335	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dividendes reçus	85	49
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	-55	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30	49

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-108	-275
Produits (charges) des autres activités	**-108**	**-275**

4.6. Charges générales d'exploitation

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges du personnnel	-63 432	-59 646
Impôts et taxes (1)	-2 175	-2 297
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-27 074	-25 529
Charges d'exploitation	**-92 681**	**-87 472**

(1) Dont 96 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indo La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

	31.12.2016			31.12.2015
(en milliers d'Euros hors taxes)	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-125	-159	-285	-292
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	**-125**	**-159**	**-285**	**292**

4.7. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux amortissements	-2 941	-2 684
- Immobilisations corporelles	-2 262	-1 954
- Immobilisations incorporelles	-679	-730
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	**-2 941**	**-2 684**

4.8. Coût du risque

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-1 220**	**-3 981**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-277	-642
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	-943	-3 339
Reprises de provisions et de dépréciations	**1 744**	**4 814**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	294	644
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature		
Risques et charges	1 450	4 170
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**524**	**833**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés		
Récupérations sur prêts et créances amortis		
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	**524**	**833**

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**539**	**9**
Plus-values de cession	539	9
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	**0**	**0**
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**0**	**0**
Gains ou pertes sur autres actifs	**539**	**9**

4.10. Charges d' impôt

Charges d'impôt

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt courant	-11 237	-7 180
Charge d'impôt différé	910	-3 187
Charge d'impôt de la période	-10 327	-10 367

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2016

(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	31 451	34.43%	-10 829
Effet des différences permanentes		-1.60%	502
Taux et charge effectifs d'impôt		32 83%	-10 327

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016

AU 31.12.2015

(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	30 312	38.00%	-11 519
Effet des différences permanentes		-3 80%	1 152
Taux et charge effectifs d'impôt		34.20%	-10 367

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'Euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi (1)	
Variation de juste valeur		-235			-235
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-69	-69
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part du Groupe)	**0**	**-235**	**0**	**-69**	**-304**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part minoritaire)					**0**
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (1)	**0**	**-235**	**0**	**-69**	**-304**
Variation de juste valeur		-331			-331
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-585	-585
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part du Groupe)	**0**	**-331**	**0**	**-585**	**-916**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part minoritaire)					**0**
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (1)	**0**	**-331**	**0**	**-585**	**-916**

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2016	31.12.2015
Montant brut	(358)	(507)
Impôt	123	176
Total net	(235)	(331)

5. *Notes relatives au bilan*

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'Euros)	31.12.2016 Actif	31.12.2015 Actif
Caisse	200	100
Banques centrales	81 763	5 703
Valeur au bilan	81 963	5 803

5.2. Actifs & Passifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	248
Valeur au bilan	14	248

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	14	248
Valeur au bilan	14	248

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Instruments dérivés	101	623
Valeur au bilan	101	623

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'Euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	50 009	9		60 343	51	
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 349	1 348	-102	53 458	1 620	-51
Actions et autres titres à revenu variable	196			268		
Titres de participation non consolidés	241			2 171		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	101 795	1 357	-102	116 240	1 671	-51
Impôts		-467	33		-573	16
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets IS)		890	-69		1 098	-35

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Etablissements de crédit		
Comptes ordinaires et prêts	106 315	122 875
Total	**106 315**	**122 875**
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	**106 315**	**122 875**

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle	810 877	683 101
Comptes ordinaires débiteurs	56 065	46 355
Total	**866 942**	**729 456**
Dépréciations	-1 186	-1 203
Valeur nette au bilan	**865 756**	**728 253**

5.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'Euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2016
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 203		277	-294		1 186
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	**1 979**	**0**	**277**	**-294**	**0**	**1 962**

(en milliers d'Euros)	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31.12.2015
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	1 219		642	-660	2	1 203
Actifs disponibles à la vente	776					776
Total des dépréciations des actifs financiers	**1 995**	**0**	**642**	**-660**	**2**	**1 979**

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Etablissements de crédit Comptes ordinaires et emprunts	86 225	160 866
Valeur au bilan	**86 225**	**160 866**

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	634 147	425 038
Comptes d'épargne à régime spécial	151 716	120 510
Autres dettes envers la clientèle	98 020	92 246
Valeur au bilan	**883 883**	**637 794**

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables :	18 501	6 600
. Émis en France	18 501	6 600
Emprunts obligataires		
Valeur au bilan	**18 501**	**6 600**

5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Impôts courants	45	2 748
Impôts différés	10 141	9 195
Total actifs d'impôts courants et différés	**10 186**	**11 943**
Impôts courants	4 828	1 555
Impôts différés	467	573
Total passifs d'impôts courants et différés	**5 295**	**2 128**

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31.12.2016		31.12.2015	
(en milliers d'euros)	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	9 056	0	8 145	0
Charges à payer non déductibles	3 688		2 956	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 991		4 811	
Autres différences temporaires (*)	377		378	
Impots différés sur réserves latentes	1 086	467	1 050	573
Actifs disponibles à la vente		467		573
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 086		1 050	
Impots différés sur résultat				
Effet des compensations				
Total Impôts différés	**10 141**	**467**	**9 195**	**573**

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2016 est à néant, comme pour 2015.

5.10. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Autres actifs	43 087	50 491
Débiteurs divers (1)	41 069	50 341
Comptes de règlements	2 018	150
Comptes de régularisation	**72 025**	**61 416**
Comptes d'encaissement et de transfert	78	0
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	468	750
Produits à recevoir	68 280	58 151
Charges constatées d'avance	3 177	2 103
Autres comptes de régularisation	24	412
Valeur nette au bilan	**115 112**	**111 907**

(1) dont 64 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2016	31.12.2015
Autres passifs (1)	**41 973**	**58 497**
Comptes de règlements	90	7 338
Créditeurs divers	41 883	51 159
Comptes de régularisation	**96 518**	**75 470**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6	3
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	2
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	90 890	73 765
Autres comptes de régularisation	5 622	1 700
Valeur au bilan	**138 491**	**133 967**

5.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'€uros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	22 337	1 695	-77	7	23 962
Amortissements et dépréciations	-12 203	-2 262			-14 465
Valeur nette au bilan	10 134	-567	-77	-	9 497
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 684	6 937		-7	61 614
Amortissements et dépréciations	-25 431	-679	-1		-26 111
Valeur nette au bilan	29 253	6 258	-1	-	35 503

(en milliers d'€uros)	31.12.2014	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Valeur brute	19 647	2 741	-51		22 337
Amortissements et dépréciations	-10 301	-1 953	51		-12 203
Valeur nette au bilan	8 346	788	0	-	10 134
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	54 955	148	-417		54 684
Amortissements et dépréciations	-25 105	-730	404		-25 431
Valeur nette au bilan	29 850	-584	-13	-	29 253

5.11 : Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs non courants destinés à être cédés		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

5.12. Fonds de commerce

(En milliers d'€uros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	31.12.2016
Valeur brute (détail)	35 741	-	-	35 741
Dépréciations	-7 488	-	-	-7 488
Valeur nette au bilan	**28 253**	-	-	**28 253**

5.13. Provisions

(en milliers d'Euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 460		442	-370	-144			2 388
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 209		1 100	-95			104	10 318
Litiges divers	4 394		943	-18	-1 425			3 894
Participations	1 064		141	-1	-2			1 202
Restructurations	0		750					750
Autres risques	54				-25			29
Total	**17 181**	**0**	**3 376**	**-484**	**-1 596**	**0**	**104**	**16 581**

(1) dont 10 213 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 328 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'Euros)	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisée	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 953		1 660	-401	-1 752			2 460
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	7 840		701	-83	-143		894	9 209
Litiges divers	6 414		3 285	-1 210	-4 095			4 394
Participations	404		664	-4				1 064
Restructurations	0							0
Autres risques	75		55		-72	-4		54
Total	**17 686**	**0**	**6 365**	**-1 698**	**-6 062**	**-4**	**894**	**17 181**

(1) dont 9 104 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 329 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

5.14. Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2016	Nombre de titres au 31.12.2016	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires				
CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 960	5 529 961	99 99%	99 99%
Autres :	6	5	0 01%	0 01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
Fininvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Calyon Participations Sirius	1			
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100.00%	100.00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2016	Nombre de titres au 31.12.2016	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100 00%	100 00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100.00%	100.00%

Dividendes (en milliers d'Euros)

Année de rattachement du dividende	Montant
2013	12 608
2014	29 530
2015	24 277
Prévu 2016	

Capitaux propres

RESULTAT PAR ACTION

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'Euros)	21 124	19 945
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en €uros)	**3.82**	**3.61**
Résultat dilué par action (en €uros)	**3.82**	**3.61**

5.15. Composition des capitaux propres

(En milliers d'€uros)	2016	2015
Capital	82 949	82 949
Primes liées au capital	21 968	21 968
Réserves consolidées	48 072	52 122
Gains latents ou différés	-1 239	-935
sous total	**151 751**	**156 104**
Résultat de l'exercice	21 124	19 945
TOTAL PART DU GROUPE	**172 875**	**176 049**

Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2016

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de CA Indosuez Wealth (France) du 1er mars 2017.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 926 617.24 €
Report à nouveau	13 336 522.52 €
soit un bénéfice disponible de	32 263 139.76 €

ainsi qu'il suit :

Dividendes aux actionnaires	18 027 689.16 €
Le solde au report à nouveau	14 235 450.60 €
TOTAL	32 263 139.76 €

Le dividende unitaire s'élève à 3,26 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er Juin 2017.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en Euros)	2013	2014	2015
Dividende	2.28	5.34	4.39

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « Indéterminée ».

	31.12.2016						
(en milliers d'Euros)	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales		81 963					81 963
Actifs financiers à la juste va eur par résultat		0		14			14
Instruments dérivés de couverture		0	14		15		29
Actifs financiers disponibles à la vente	437	30 289	56 880	14 188			101 794
Prêts et créances sur les établissements de crédit		106 315					106 315
Prêts et créances sur la clientèle		198 653	393 685	237 292	36 125		865 756
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Total actifs financiers par échéance	437	417 220	450 579	251 494	36 140	0	1 155 871
Banques centrales							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		85		16			101
Instruments dérivés de couverture		0	270	903	1 045		2 218
Dettes envers les établissements de crédit		61 225	25 000				86 225
Dettes envers la clientèle		881 242	2 641				883 883
Dettes représentées par un titre		3 501	15 000				18 501
Dettes subordonnées							0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Total passifs financiers par échéance	0	946 053	42 911	919	1 045	0	990 928

	31.12.2015						
(en milliers d'Euros)	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales		5 803					5 803
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		248					248
Instruments dérivés de couverture		93					93
Actifs financiers disponibles à la vente	17 581	23 229	53 649	21 781			116 240
Prêts et créances sur les établissements de crédit		122 875					122 875
Prêts et créances sur la clientèle		160 968	326 744	204 006	36 535		728 253
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Total actifs financiers par échéance	17 581	313 316	380 393	225 787	36 535	0	973 512
Banques centrales							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		623					623
Instruments dérivés de couverture		1 540					1 540
Dettes envers les établissements de crédit		60 866	100 000				160 866
Dettes envers la clientèle		627 508	10 286				637 794
Dettes représentées par un titre		5 000	1 600				6 600
Dettes subordonnées							0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Total passifs financiers par échéance	0	695 537	111 886	0	0	0	807 423

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	-35 794	-32 636
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-3 824	-3 671
Autres charges sociales	-14 617	-14 519
Intéressement et participation	-2 956	-2 796
Impôts et taxes sur rémunération	-6 241	-6 024
Total charges de personnel	**-63 432**	**-59 646**

6.2. Effectif fin de période

Effectif	31.12.2016	31.12.2015
France	462	452
Total	**462**	**452**

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Toutes zones 31.12.2016	Toutes zones 31.12.2015
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 164	6 845
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	442	379
Coût financier	124	160
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-373	-138
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques *	-76	371
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	192	547
Dette actuarielle au 31/12/N	8 473	8 164

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Cout des services	442	379
Charge / produit d'intérêt net	118	147
Impact en compte de résultat au 31/12/N	560	526

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	3 045	2 153
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-12	-26
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-76	371
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	192	547
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 149	3 045

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 78 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	678	777
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	6	13
Gains / (pertes) actuariels	12	26
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-373	-138
Juste valeur des actifs au 31/12/N	323	678

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dette actuarielle fin de période	8 473	8 164
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-323	-678
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 150	-7 486

Etat BFC R-PLQ480

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Taux d'actualisation (1)	1 36%	1 54%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3 71%	5 46%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 25%	2 25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le
(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7a. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'Euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	**180 286**	**181 831**
Engagements de financement	85 734	95 359
. Engagements en faveur des établissement de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	85 734	95 359
Ouvertures de crédits confirmés	85 734	95 359
- Autres ouvertures de crédits confirmés	85 734	95 359
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	74 552	66 472
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	25 000	25 000
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	49 552	41 472
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières	35 279	27 049
Autes garanties d'ordre de la clientèle	14 273	14 423

Engagements reçus	**20 513**	**19 050**
Engagements de financement	0	18 294
. Engagements reçus d'établissements de crédit	0	18 294
Engagements de garantie	20 513	756
. Engagements reçus d'établissements de crédit	20 513	756
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		

7b : Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	28 752	37 187
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	28 752	37 187

8. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS	972 071	972 071	851 128	851 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit	106 315	106 315	122 875	122 875
Prêts et créances sur la clientèle	865 756	865 756	728 253	728 253
PASSIFS	988 609	988 609	805 260	805 260
Dettes envers les établissements de crédits	86 225	86 225	160 866	160 866
Dettes envers la clientèle	883 883	883 883	637 794	637 794
Dettes représentées par un titre	18 501	18 501	6 600	6 600

Ventilation des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Répartion des instruments financiers financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'Euros)	Total 31.12.2016	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31 12.2015	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables . Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	0	14		248	0	248	
Titres détenus à des fins de transaction	0	0			0	0		
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable	0				0			
Instruments dérivés	14		14		248		248	
Actifs financiers disponibles à la vente	101 795	101 358	196	241	118 240	113 801	284	2 171
Effets publics et valeurs assimilées	50 009	50 009			60 343	60 343		
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 349	51 349			53 458	53 458		
Actions et autres titres à revenu variable	437		196	241	2 439		268	2 171
Créances disponibles à la vente								
Instruments dérivés de couverture	29		29		93		93	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	101 838	101 358	239	241	118 581	113 801	625	2 171

Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur

(en milliers d'Euros)	Total 31 12.2016	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31 12.2015	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables . Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables ; Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	101		101		623		623	
Instruments dérivés	101		101		623		623	
Instruments dérivés de couverture	2 218		2 218		1 540		1 540	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 319		2 319		2 163		2 163	

Les montants indiqués sont y compris dettes rattachées

10.2b: Variation du solde des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3

(en milliers d'euros)	Total	Actifs financiers disponibles à la vente			
		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente
Solde d'ouverture (31.12.2015)	**2171**			**2171**	
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0				
Comptabilisés en capitaux propres	0				
Achats de la période	0				
Ventes de la période	0				
Emissions de la période	0				
Dénouements de la période	-1930			-1930	
Variations liées au périmètre de la priode					
Transferts	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0				
Transferts hors niveau 3	0				
Solde de clôture (31.12.2016)	**241**	0	0	241	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evènements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12 2016	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2016	31.12.2015	31.12 2014
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%

La SCI 20 Rue de la Baume est sortie du périmètre de consolidation au 01/01/2015

11. Ratios de gestion consolidés

RATIOS REGLEMENTAIRES

CA Indosuez Wealth (France) est dans le périmètre de consolidation globale de Crédit Agricole S.A. C'est à ce niveau que sont déclarés, à la Commission Bancaire, les ratios consolidés.

CA Indosuez Wealth (France) produit néanmoins le LCR et le NSFR auprés de l'ACPR, sur base sociale, à fréquence mensuelle pour l'un et à fréquence trimestrielle pour l'autre.

Contrôle des grands risques (Groupe CA Indosuez Wealth France)

Les règles imposent :

- le montant total des risques pondérés sur un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés

- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés ne doit pas excéder huit fois les fonds propres

- Les fonds propres de base consolidés relatif au contrôle des grands risques, au sens du réglement n°90-02 (tiers one), s'élévent au 31.12.2016 à : 116 247 K€.

Ces règles de division des risques , sur une base consolidée, sont toutes deux respectées par CA Indosuez Wealth (France).

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques, s'élèvent au 31.12.2016 à : 85 119 K€